



41 bd des Capucines – 75002 Paris
Tel: +33 1 70.61.76.72- Fax: +33 1 45 91 27 10
Site web: – www.geopetrol.fr

**DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE CONCESSION
D'HYDROCARBURES LIQUIDES OU GAZEUX
DITE "CONCESSION DE BAGNEAUX "**

NOTICE D'IMPACT

Avril 2019

SOMMAIRE

1	PREAMBULE.....	5
2	CADRE GEOGRAPHIQUE.....	6
2.1	SITUATION.....	6
2.2	CONTEXTE GEOGRAPHIQUE.....	6
3	LE MILIEU PHYSIQUE ET LES PAYSAGES.....	6
3.1	RELIEF.....	7
3.2	GEOLOGIE.....	7
3.2.1	<i>Géologie structurale</i>	7
3.2.2	<i>Descriptions des formations</i>	10
3.3	HYDROGEOLOGIE.....	12
3.3.1	<i>Généralités</i>	12
3.3.2	<i>Aquifère de la craie</i>	13
3.4	CADRE METEOROLOGIQUE.....	14
3.5	RESEAU HYDROGRAPHIQUE, LACS ET ETANGS.....	14
3.6	ZONES REGLEMENTAIRES NATURE ET PAYSAGES.....	15
3.6.1	<i>ZNIEFF</i>	15
3.7	ZONES REGLEMENTAIRES EAU.....	19
3.7.1	<i>Périmètres AEP</i>	19
3.7.2	<i>Schéma directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)</i>	22
3.7.3	<i>Zones sensibles et vulnérables</i>	23
4	POPULATION ET URBANISATION.....	25
4.1	LE DEPARTEMENT DE L'AUBE.....	25
4.2	LE DEPARTEMENT DE L'YONNE.....	25
4.3	LES COMMUNES.....	25
4.3.1	<i>Bagneaux (89)</i>	25
4.3.2	<i>Courgenay (89)</i>	26
4.3.3	<i>Planty (10)</i>	26
4.3.4	<i>Pouy-sur-Vannes (10)</i>	26
4.3.5	<i>Marcilly-le-Hayer (10)</i>	26
4.3.6	<i>Vulaines (10)</i>	26
4.3.7	<i>Saint-Benoist-sur-Vanne (10)</i>	26
	LA VIE ECONOMIQUE.....	27
4.3.8	<i>Transports</i>	29
5	APERÇU HISTORIQUE REGIONAL.....	30
5.1	LES COMMUNES ET LE TERRITOIRE DE LA CONCESSION.....	30
5.1.1	<i>Bagneaux</i>	30
5.1.2	<i>Courgenay</i>	30
5.1.3	<i>Vulaines</i>	32
5.1.4	<i>Planty</i>	32
5.1.5	<i>Pouy sur Vannes</i>	33
5.1.6	<i>Marcilly le Hayer</i>	33
5.1.7	<i>Saint-Benoît sur Vanne</i>	34
6	DESCRIPTION DES TRAVAUX ENVISAGES CONCERNANT L'EXPLOITATION DE LA CONCESSION.....	35
6.1	DESCRIPTION DU CHAMP PETROLIER DE BAGNEAUX.....	35
6.2	DESCRIPTION DU FONCTIONNEMENT.....	37

7	MESURES MISES EN PLACE POUR LIMITER OU ANNULER L'IMPACT POTENTIEL	42
7.1	MESURES PRISES AU NIVEAU DE LA TETE DE PUIITS.....	42
7.2	MESURES PRISES AU NIVEAU DE L'AIRE DE STOCKAGE BGU1,2,3.....	42
7.3	MESURES PRISES AU NIVEAU DU POSTE DE CHARGEMENT BGU1,2,3.....	42
7.4	SYNTHESE DES PRINCIPAUX CIRCUITS ET MESURES DE PROTECTION.....	43
8	CONCLUSION	45
9	ANNEXES	46

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Schéma structural de la Région des Bagneaux.....	8
Figure 2 : Localisation de la concession des Bagneaux.....	9
Figure 3 : Extrait de la carte géologique.....	10
Figure 4 : Log synthétique 02975X1001.....	10
Figure 5 : Log géologique caractéristique.....	11
Figure 6 : Carte des Masses d'eau.....	12
Figure 7 : Surface piézométrique de la nappe de la Craie.....	13
Figure 8 : Variations piézométriques de la Craie à Villedouloup – période 1969 - 2019.....	14
Figure 9 : Zones réglementaires naturelles présentes sur le territoire de la concession.....	18
Figure 10 : Carte des ouvrages recensés à la BSS sur le territoire de la concession.....	21
Figure 11 : Zones sensibles et vulnérables du bassin Seine-Normandie.....	24
Figure 12 : Fiche synthétique du champ.....	36
Figure 13 : Plan de la plateforme de BGU 1-2-3.....	37
Figure 14 : Plan de la plateforme de BGU 4-8.....	38
Figure 15 : Plan de la plateforme de BGU 5-9-10.....	39
Figure 16 : Plan de la plateforme de BGU 6.....	40
Figure 17 : Photographies des plateformes.....	41

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des ouvrages recensés à la BSS sur la concession.....	20
---	----

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Pays d'Othe.....	46
Annexe 2 : Qualité des eaux de la nappe de la Craie.....	49
Annexe 3 : Données sur l'ouvrage AEP de Planty.....	51
Annexe 4 : ZNIEFF présentes en partie sur la concession de BAGNEAUX.....	59

1 PREAMBULE

La concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite « concession de Bagneaux » est détenue à 100% par la société Geopetrol S.A.

La concession de Bagneaux a été attribuée à la société Triton France par décret du 22 avril 1996 publié au Journal Officiel du 28 avril 1996, pour une durée de 15 ans. Cette concession, d'une superficie de 17,37 km² environ, porte sur partie du territoire des communes de Bagneaux et Courgenay dans le département de l'Yonne, et de Marcilly-le-Hayer, Planty, Pouy-sur-Vanne, Saint-Benoît-sur-Vanne et Vulaines dans le département de l'Aube.

Par décret du 30 juillet 1998, publié au Journal Officiel de la République Française du 8 août 1998, était autorisée la mutation de la concession d'hydrocarbures liquides ou gazeux de Bagneaux au profit de la société Geopetrol S.A.

Par décret du 29 mars 2012 (Journal Officiel du 30 mars 2012), la concession de Bagneaux a été prolongée jusqu'au 28 avril 2021 sur une surface inchangée.

A ce jour, Geopetrol S.A. demande le renouvellement de cette concession.

Il existe 4 plateformes sur la concession des Bagneaux :

- BGU 1.2.3
- BGU 5.9.10
- BGU 4.8
- BGU 6.

La présente notice précise les conditions environnementales dans lesquelles s'effectue l'exploitation de la concession de Bagneaux.

2 CADRE GEOGRAPHIQUE

2.1 SITUATION

Le périmètre de la concession de Bagneaux, que la société demande de renouveler, représente une superficie de 17,37 km² environ et est constitué par les arcs de méridien et de parallèle joignant successivement les sommets définis ci-après par leurs coordonnées géographiques, le méridien origine étant celui de Paris :

Sommet	Longitude (grades E)	Latitude (grades N)
A	1,40	53,65
B	1,46	53,65
C	1,46	53,62
D	1,44	53,62
E	1,44	53,60
F	1,40	53,60

2.2 CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

Le territoire de la concession se situe à environ 5 km au Nord-Est de Villeneuve-l'Archevêque (89), il porte sur les départements de l'Yonne (région Bourgogne) et de l'Aube (région Champagne Ardenne). Il existe 4 plateformes sur la concession des Bagneaux avec les puits suivants pour chacune des plateformes

:

- BGU 1.2.3
- BGU 4.8
- BGU 5.9.10
- BGU 6.

3 LE MILIEU PHYSIQUE ET LES PAYSAGES

La concession se situe dans la région naturelle du Pays d'Othe (voir une description en Annexe 1) qui se situe à la frontière entre la Champagne-Ardenne et la Bourgogne. Dans sa partie auboise, le Pays d'Othe est délimité au Nord par la rivière de la Vanne et au Sud par la Nationale 77 (Troyes-Auxerre). Le Pays d'Othe, de Utta, puis Otta et Othe signifiant « réunion d'arbres » en ligure, porte très bien son nom étant donné la forêt qui occupe environ la moitié de son territoire. Cette région forestière abondamment vallonnée est entrecoupée de grandes cultures et de pâturages.

Le Pays d'Othe présente, à côté de la plaine de Champagne, un aspect très caractéristique. C'est une région vallonnée et verdoyante dont les hauteurs sont couvertes par des forêts qui occupent environ la moitié du territoire. L'habitat est concentré dans une vingtaine de villages, avec un peu plus de 11 000 habitants. Ainsi, le territoire de la concession est recouvert à 50% environ par des forêts. Forêts et vergers coiffent les courbes du Pays d'Othe, lui donnant ainsi une identité reconnue dans toute la plaine troyenne. Le relief de cette région est creusé de plusieurs ruisseaux parallèles, où se concentrent les villages ; les ruisseaux rejoignent la Vanne (elle s'écoule en dehors du territoire de la concession à environ 1 km au Sud).

La forêt est principalement composée de feuillus durs destinés pour la plupart au bâtiment. Elle se prête aujourd'hui, à la randonnée pédestre, équestre et VTT.

Source : <https://www.yonne-89.net/paydothe.htm>

3.1 RELIEF

Le territoire de la concession est sis en Champagne crayeuse. Sur ce territoire les altitudes sont comprises entre 122 et 232 m NGF. Le point culminant se situe au Nord-Est de la concession, sur la commune du Planty (au Nord du bourg) à 232 m NGF. Les points les plus bas se situant quant à eux dans les parties Sud et Sud-Ouest de la concession avec des altitudes comprises entre 150 et 122 m NGF. Ainsi, le territoire de la concession descend en pente douce du Nord-Est vers le Sud-Ouest.

3.2 GEOLOGIE

3.2.1 GEOLOGIE STRUCTURALE

Dans le secteur de la concession, les assises du Crétacé supérieur (craie d'une épaisseur d'environ 500 m sur le territoire de la concession) plongent régulièrement vers le Nord-Ouest. Le pendage moyen est de l'ordre de 12 ‰.

Il existe des ondulations anticlinales ou synclinales dans la région et une remontée brutale du Santonien dans le secteur des Bagneaux, au niveau de Villadin, qui témoigne de l'existence d'une ride anticlinale Nord-Ouest – Sud-Est. A celle-ci succède une dépression synclinale de même direction (flexure de Pâlis-Pouy-sur-Vannes) puis une deuxième ride anticlinale au niveau de Planty.

De nombreuses petites failles, dont le rejet est de l'ordre du mètre, sont visibles dans plusieurs carrières, mais un accident majeur (faille de St Martin de Bossenay – Marcilly-le-Hayer – Cerilly) de direction subméridienne (N20°E) a pu être mis en évidence dans le secteur de la concession. Ce cadre structural de la région des Bagneaux, souligné d'ailleurs par l'orientation de nombreuses vallées sèches, ou encore par de nombreuses poches karstiques (voir la

Figure 1), conjugue l'influence de deux systèmes tectoniques : l'un Hercynien avec ses directions Armoricaïne et Varisque, l'autre de direction méridienne caractéristique dans la bordure nord du Morvan.

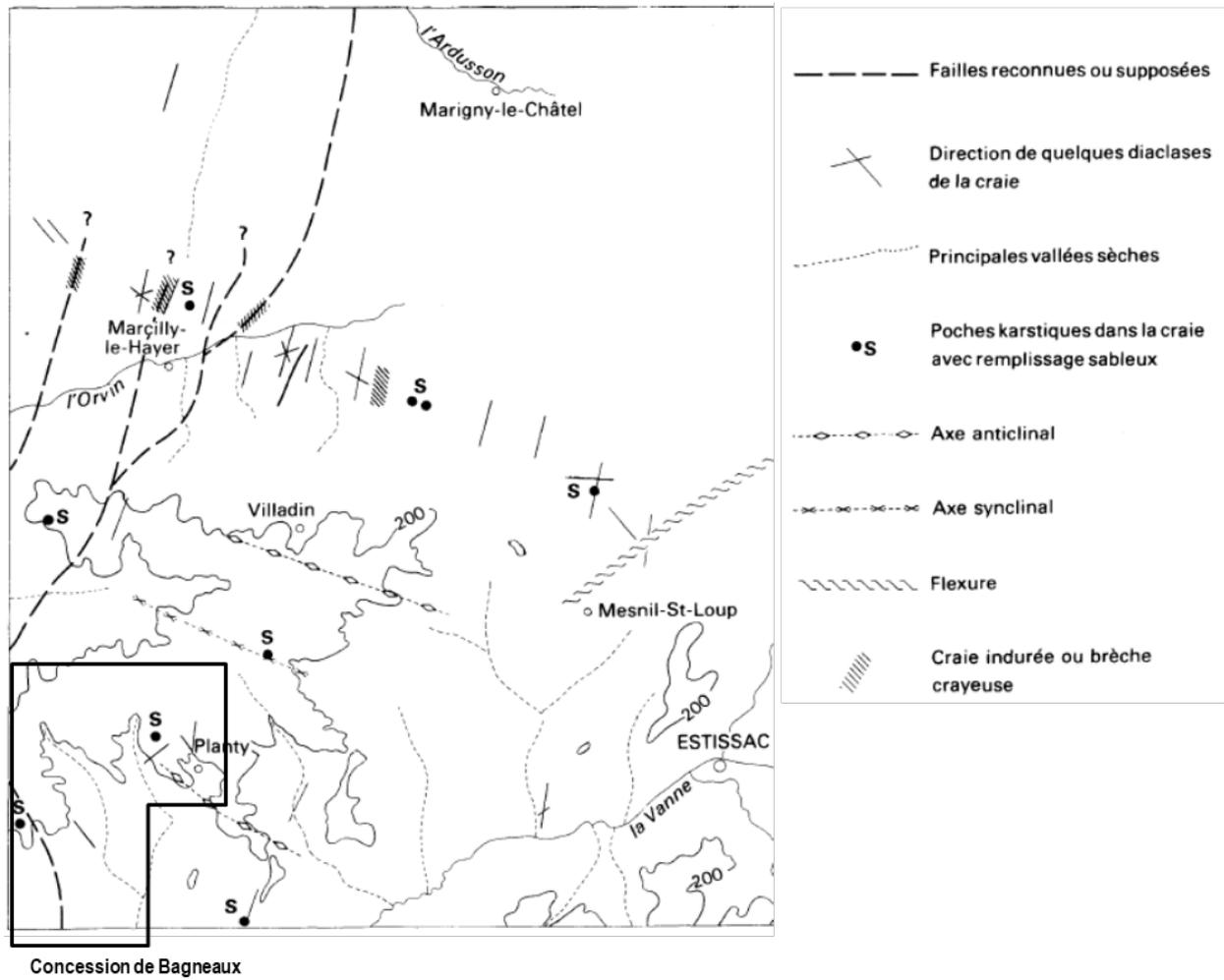


Figure 1 : Schéma structural de la Région des Bagneaux



-  Périmètre de la concession
-  Plateformes Geopetrol S.A.



Source carte IGN au 1/100 000

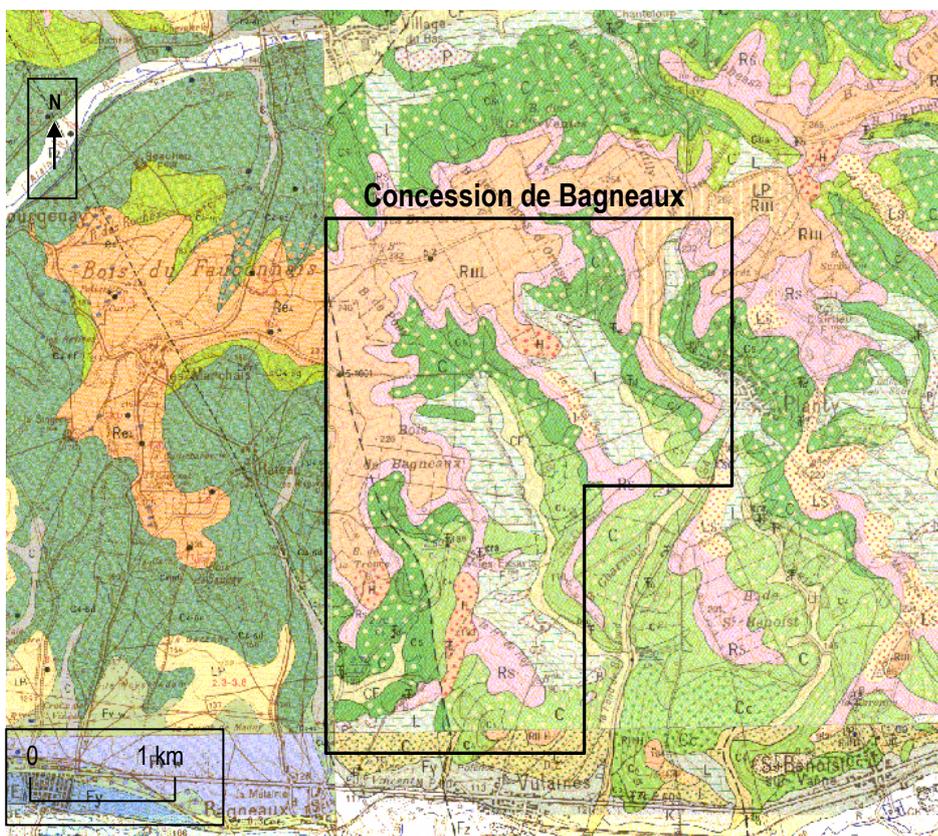
échelle : 1 / 100 000

Notice d'impact, Avril 2019

Figure 2 : Localisation de la concession des Bagnaux

3.2.2 DESCRIPTIONS DES FORMATIONS

Les nombreux forages pétroliers présents dans le secteur ont permis de définir les formations géologiques en présence. Ainsi, le log géologique présenté en *Figure 4* permet de synthétiser la géologie du territoire de la concession de Bagnaux.



Source : BSS, carte n°297 au 1/50 000

Figure 3 : Extrait de la carte géologique

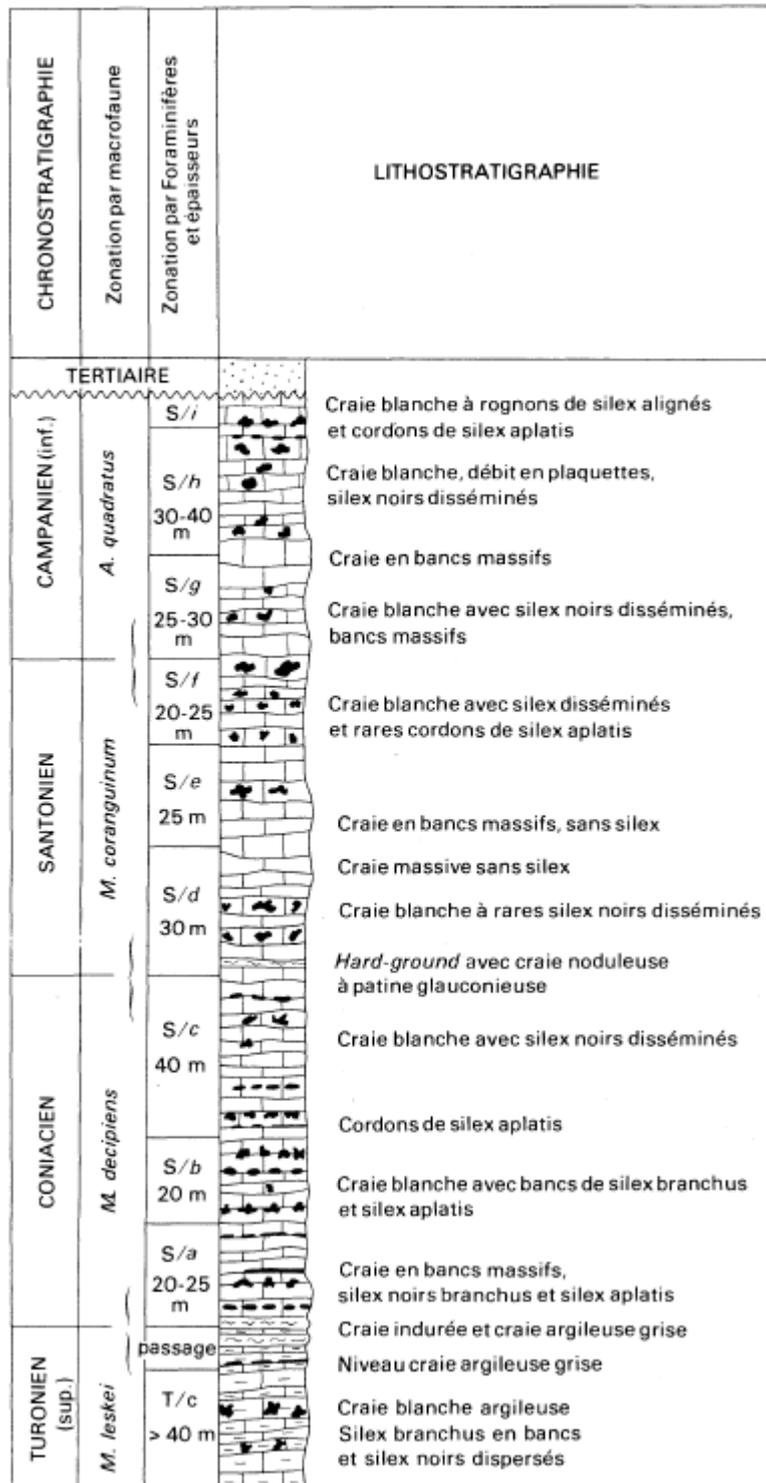
Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 491 m	CRAIE	CRETACE-SUP
De 491 à 574 m	MARNE ARGILE	ALBIEN-SUP
De 574 à 633.5 m	SABLE ARGILE SABLE	ALBIEN-MOYEN
De 633.5 à 661 m	SABLE ARGILEUX ARGILE	ALBIEN-INF
De 661 à 809 m	ARGILE, ARGILE SABLEUSE	de APTIEN a BERRIASIEN
De 809 à 820 m	MARNO-CALCAIRE	PURBECKIEN
De 820 à 970 m	CALCAIRE DU BARROIS MARNE	PORTLANDIEN
De 970 à 1057 m	CALCAIRE MARNEUX, MARNE GRESEUSE	KIMMERIDGIEN
De 1057 à 1160 m	CALCAIRE LITHOGRAPHIQUE	SEQUANIEN
De 1160 à 1309 m	CALCAIRE ARGILEUX, MARNE	ARGOVIEN
De 1309 à 1340 m	MARNE SILTEUSE	OXFORDIEN
De 1340 à 1368 m	OOLITHE FERRUGINEUSE, CALCAIRE NODULEUX, SUBLITHOGRAPHIQUE	CALLOVIEN
De 1368 à 1420 m	CALCAIRE GRAVELEUX OOLITHIQUE	BATHONIEN

Figure 4 : Log synthétique 02975X1001

En ce qui concerne la géologie de surface, le territoire de la concession est constitué :

- d'un recouvrement superficiel d'argile à silex ou de formations dérivant de la craie telle que la grèze, et dont l'épaisseur peut atteindre jusqu'à 2m ;
- de la craie.

Le log géologique caractéristique est fourni en Figure 5.



Source : Notice carte n°297 au 1/50 000

Figure 5 : Log géologique caractéristique

3.3 HYDROGEOLOGIE

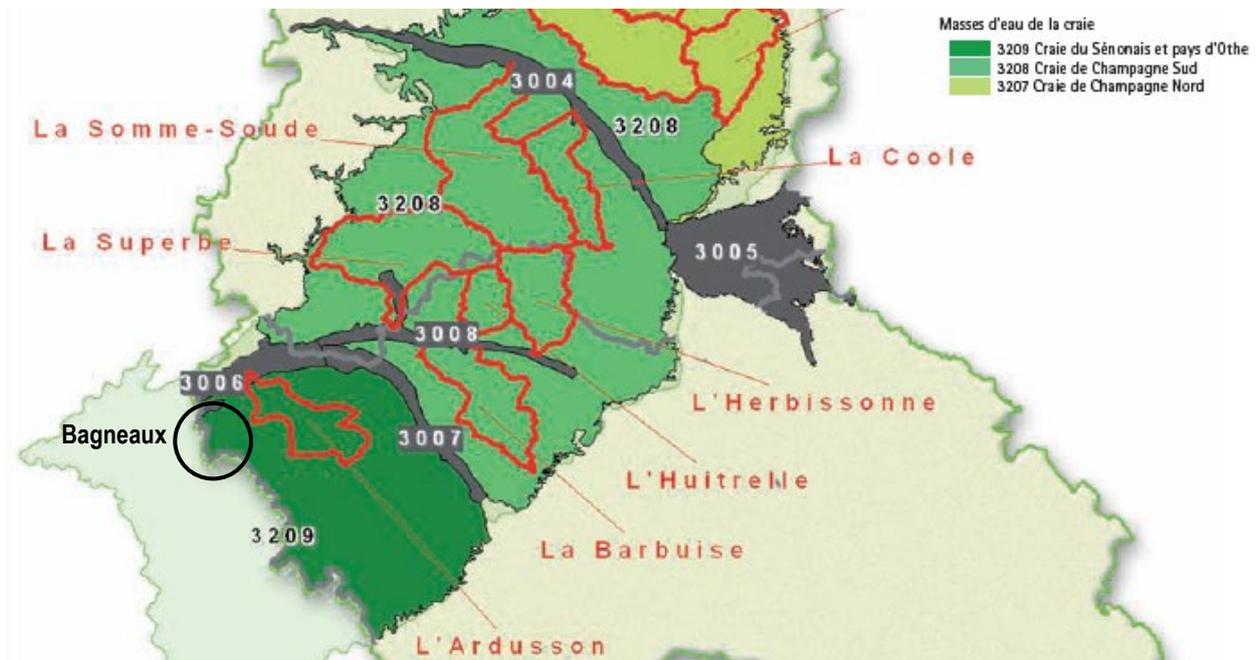
3.3.1 GENERALITES

Le principal aquifère de la région et qui est aussi le premier que l'on rencontre en partant de la surface dans le secteur de la concession de Bagneaux est celui de la Craie.

Depuis la création de la directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000, un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau a été établi. Cette directive demande aux états membres de prendre des dispositions pour assurer le bon état des ressources en eau. Elle fixe un objectif ambitieux aux pays membres de l'union européenne : donner un coup d'arrêt à la dégradation des eaux et des milieux aquatiques et parvenir à un " bon état " à échéance 2015.

Pour se faire, elle propose de désigner des unités de gestion : **les masses d'eau (ME)** soit superficielles, littorales ou souterraines. Ces masses d'eau devront à terme constituer **le référentiel du suivi, des plans de gestion et d'unités de la surveillance.**

La masse d'eau souterraine présente sur le territoire de la concession est la masse d'eau n°3209 qui correspond à l'aquifère de la Craie du Sénonais et pays d'Othe.



Source : Observatoire de la nappe de la Craie n°9, par Murielle Chabart, BRGM SGR Champagne Ardenne

Figure 6 : Carte des Masses d'eau

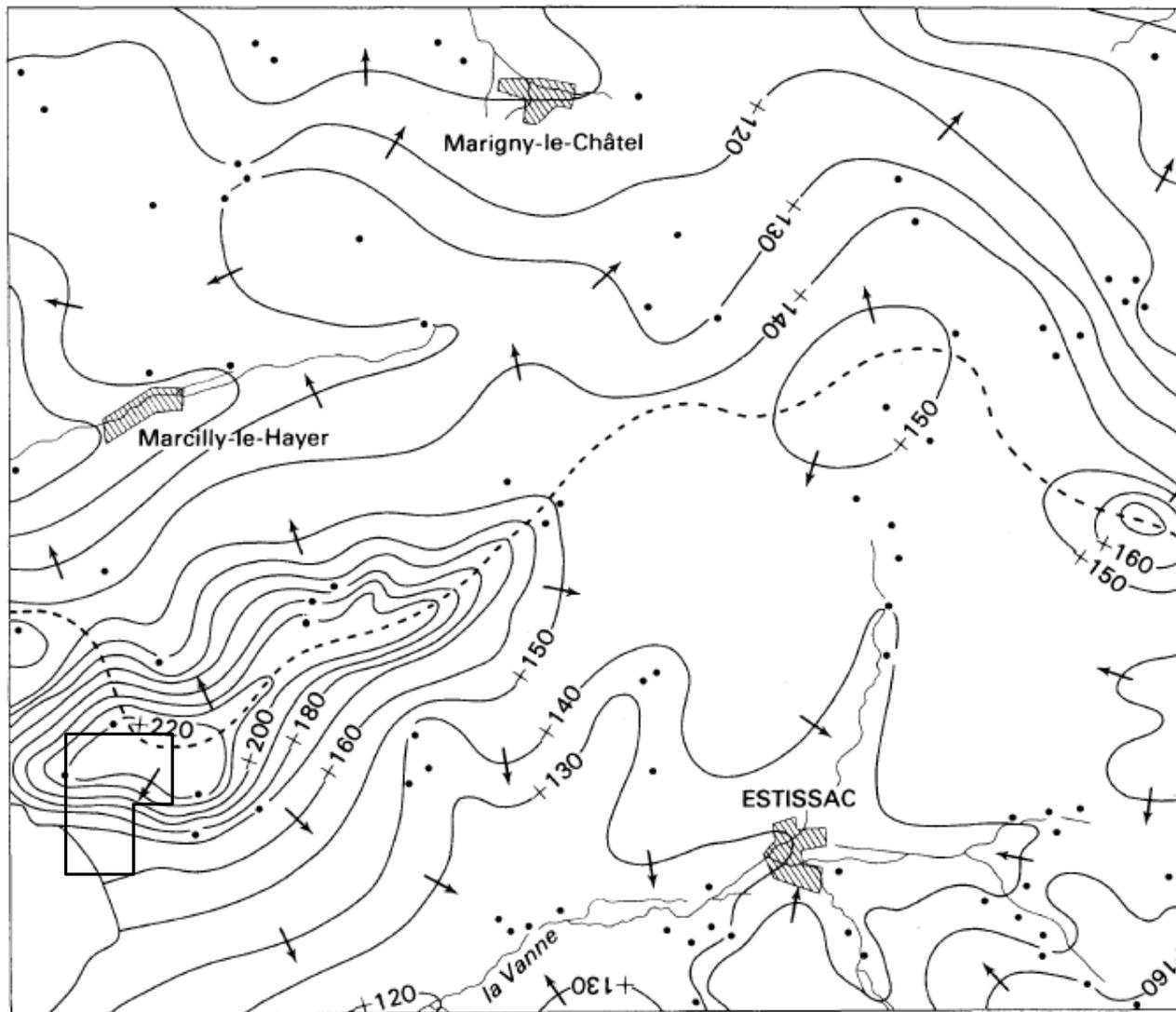
3.3.2 AQUIFERE DE LA CRAIE

La nappe de la craie Sud (Senonais et pays d'Othe) est un ensemble d'aquifères libres et captifs associés. L'aquifère du Crétacé supérieur, à dominante sédimentaire en partie karstique affleure sur 3082 km² dans le département de l'Aube. Sa surface totale représente 4334 km².

Caractéristiques générales et hydrodynamiques :

- Gradient : 4%
- Sens d'écoulement général : du Nord vers le Sud
- Substratum : craie compacte
- Protection, couverture de l'aquifère : jusqu'à 2 m d'argile
- S = 2.10^{-2} (estimé au captage de Pouy-sur-Vannes)
- T = 2,6 à $2,2.10^{-4}$ m²/s (calculé au captage de Pouy-sur-Vannes)

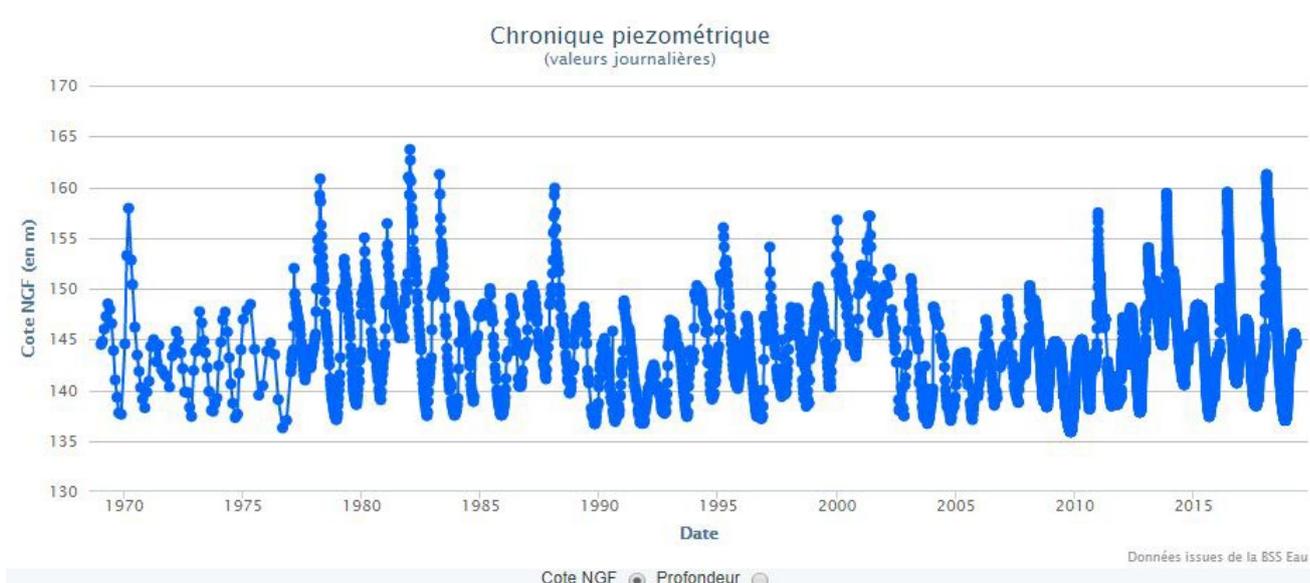
Piézométrie :



----- Ligne de partage des eaux entre les vallées de la Vanne et de la Seine

Source : Notice de la carte géologique d'Estissac, d'après Duermael et al.

Figure 7 : Surface piézométrique de la nappe de la Craie



Source : <http://seine-normandie.brgm.fr>

Figure 8 : Variations piézométriques de la Craie à Villeloup – période 1969 - 2019

Qualité des eaux de la nappe :

Les eaux sont de type bicarbonaté calcique. D'après la DDASS de l'Aube, la concentration en Nitrates de ces eaux serait comprise entre 40 à 50 mg/L et celle en Atrazine et déséthylatrazine : inférieure au seuil de détection (voir Annexe 2). Remarquons que dans le cadre de la Directive Cadre Européenne, ces deux paramètres sont susceptibles de déclasser le bon état de la nappe de la craie en 2015.

3.4 CADRE METEOROLOGIQUE

Le climat de la région Champagne Ardenne est océanique doux. Il fait en moyenne 2°C pendant le mois de janvier et 18°C au mois de juillet avec une température moyenne annuelle de 10°C. Les précipitations sont modérées (entre 550 et 700mm par an).

3.5 RESEAU HYDROGRAPHIQUE, LACS ET ETANGS

Aucun réseau hydrographique ni lac ou étang n'est présent sur la concession de Bagneaux.

3.6 ZONES REGLEMENTAIRES NATURE ET PAYSAGES

Sur le territoire de la concession de Bagneaux, il existe deux ZNIEFF de type II dénommées :

- Bois du Fauconnais et de Bagneaux
- Massif boisé entre Villadin, Pouy-sur-Vannes, Planty et Palis.

Il s'agit des deux seules zones réglementaires présentes sur la concession. En effet, il n'existe pas, entre autres, de zone Natura 2000, pas d'arrêté de biotope, pas de Parc Naturel Régional, pas de ZICO sur l'ensemble du territoire couvert par la concession. Ce dernier ne présente pas de richesse environnementale particulière comme le montre l'absence de zone réglementaire protégée.

3.6.1 ZNIEFF

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique faunistique et floristique (ZNIEFF) sont des territoires particulièrement intéressants par la richesse de leur faune, de leur flore et de leurs milieux naturels. L'inventaire ZNIEFF est un inventaire national établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Il constitue un outil de connaissance du patrimoine national de la France.

Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Toutefois l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis à vis du principe de la préservation du patrimoine naturel.

Il existe deux sortes de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I sont composées d'unités écologiques homogènes de haute valeur biologique et représentent des zones particulièrement sensibles écologiquement. Elles sont caractérisées par la présence d'espèces ou d'habitats naturels rares, remarquables ou typiques du patrimoine naturel régional, qualifiés de « déterminants ». D'une superficie généralement limitée, elles sont souvent incluses dans une ZNIEFF de type II plus vaste.
- Les ZNIEFF de type II forment de grands ensembles naturels, riches, peu modifiés par l'homme ou offrant des potentialités biologiques importantes. Il peut s'agir de grandes unités écologiques (massif forestier, vallée, lagune, bassins versants, ensemble de zones humides ...) ou de territoire d'espèces à grand rayon d'action. Les ZNIEFF de type II renferment généralement une ou plusieurs ZNIEFF de type I.

- et de la ZNIEFF "Massif boisé entre Villadin, Pouy-sur-Vannes, Planty et Palis".

La ZNIEFF « Bois du Fauconnais et de Bagneaux » se situe dans le département de l'Yonne (sur une partie Ouest de la concession) et porte sur les communes de Bagneaux et Courgenay. La plateforme BGU1.2.3 se situe au sein de cette zone. Cette ZNIEFF a été créée en 1991 c'est-à-dire après la mise en production des puits BGU1,2 et 3 qui a eu lieu entre 1988 et 1990.

La deuxième ZNIEFF portant en partie sur le territoire de la concession, au nord, est le "Massif boisé entre Villadin, Pouy-sur-Vannes, Planty et Palis". Elle couvre une superficie de près de 2 700 hectares au total. Elle ne comprend que la partie auboise de ce grand massif forestier, la partie située dans le département voisin faisant l'objet d'une ZNIEFF II pour la région bourguignonne (Bois du Fauconnais et de Bagneaux). La végétation est essentiellement forestière (96% de la superficie totale de la ZNIEFF, plantations feuillues et résineuses comprises). Cette zone a été décrite en 2002.

Aucune plateforme n'est incluse dans l'emprise de cette zone, seule la plateforme BGU5.9.10 se situe en limite sud-est de la zone. Le puits BGU5 a été mis en production en 1989.

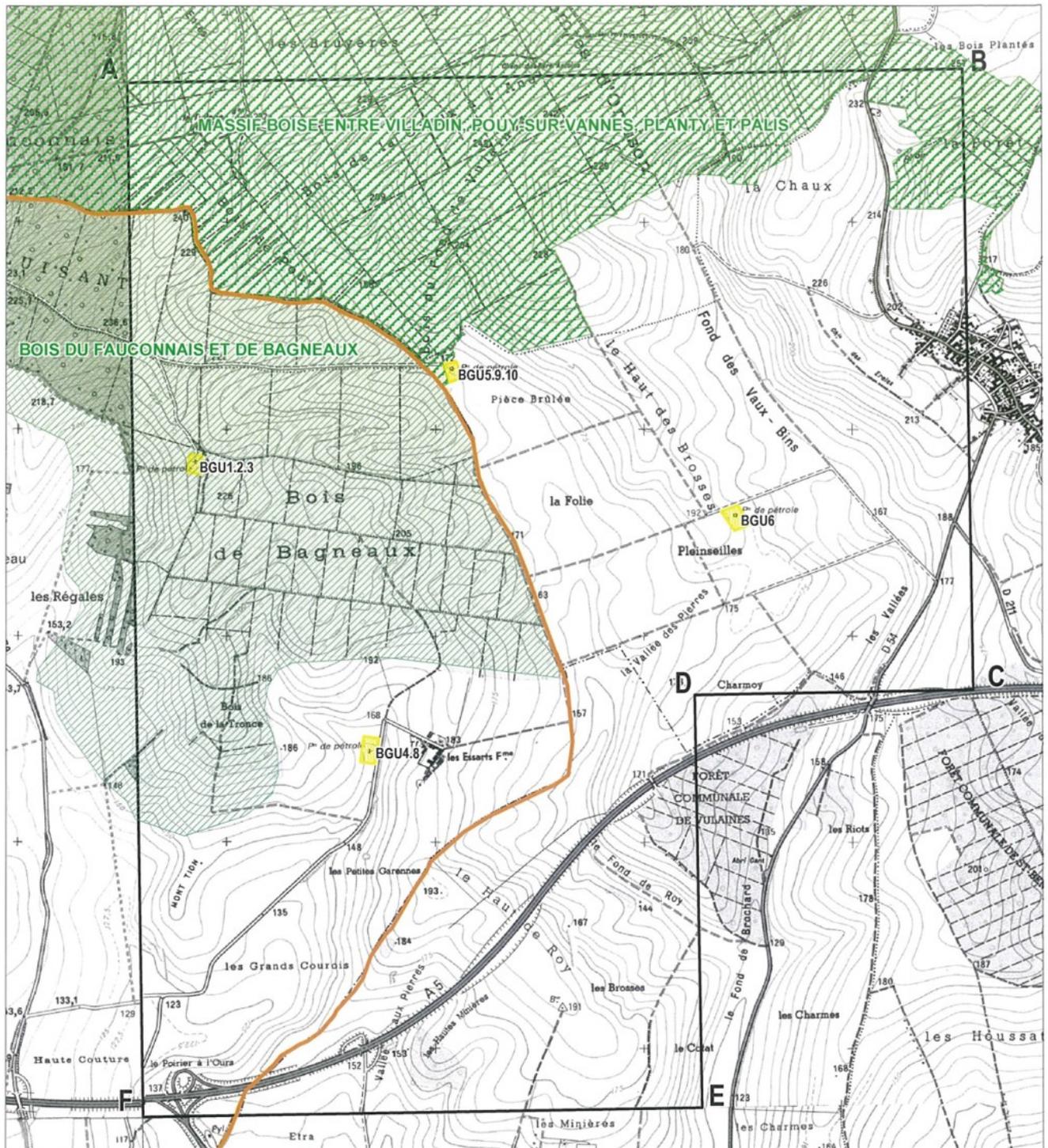
Voir les informations détaillées sur ces ZNIEFF en Annexe 4.

Les ZNIEFF représentent un outil de connaissance scientifique des milieux, de la faune et de la flore et un outil d'alerte sur les enjeux du patrimoine naturel. Cet inventaire constitue ainsi un document de référence et d'aide à la décision en matière d'aménagement.

L'inventaire n'a pas, en lui-même, de portée juridique directe et ne constitue donc pas en tant que tel un instrument de protection réglementaire d'espaces naturels. En revanche, ces zonages doivent être pris en compte notamment dans les documents d'urbanisme ainsi que dans les études d'impact.

Ces études ont pour but également d'informer le public et les aménageurs qui lors de leurs décisions d'aménagement devront prendre en compte cet environnement particulier.

Source <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/Zone-naturelle-d-interet-ecologique-faunistique-et-floristique-ZNIEFF-15993>



Périmètre de la concession



Plateformes Geopetrol S.A.



ZNIEFF Type II



Limite des départements de l'Yonne et de l'Aube



échelle : 1 / 25 000



Notice d'impact, Avril 2019

Source : DRIEE île de France, carte IGN 27170 Marigny le Chatel

Figure 9 : Zones réglementaires naturelles présentes sur le territoire de la concession

3.7 ZONES REGLEMENTAIRES EAU

3.7.1 PERIMETRES AEP

Trois zones sont définies pour la protection des points de prélèvements d'eau potable (article L 1321-2 du Code de la Santé Publique) :

- Un périmètre de protection immédiate dont les terrains sont à acquérir en pleine propriété par la collectivité et où sont interdites les activités non liées à l'exploitation de la ressource AEP).
- Un périmètre de protection de protection rapprochée à l'intérieur duquel peuvent être interdits ou réglementés toutes activités ou dépôts ou installations de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux.
- Un périmètre de protection de protection éloignée, défini le cas échéant et à l'intérieur duquel peuvent être réglementés les activités ou dépôts ou installations mentionnées ci-dessus.

Sur le territoire de la concession, un ouvrage AEP en fonctionnement est recensé sur la commune du Planty. Il se situe à 750 m environ au Nord-Est et à l'amont hydraulique de BGU6. Il s'agit d'une source captée.

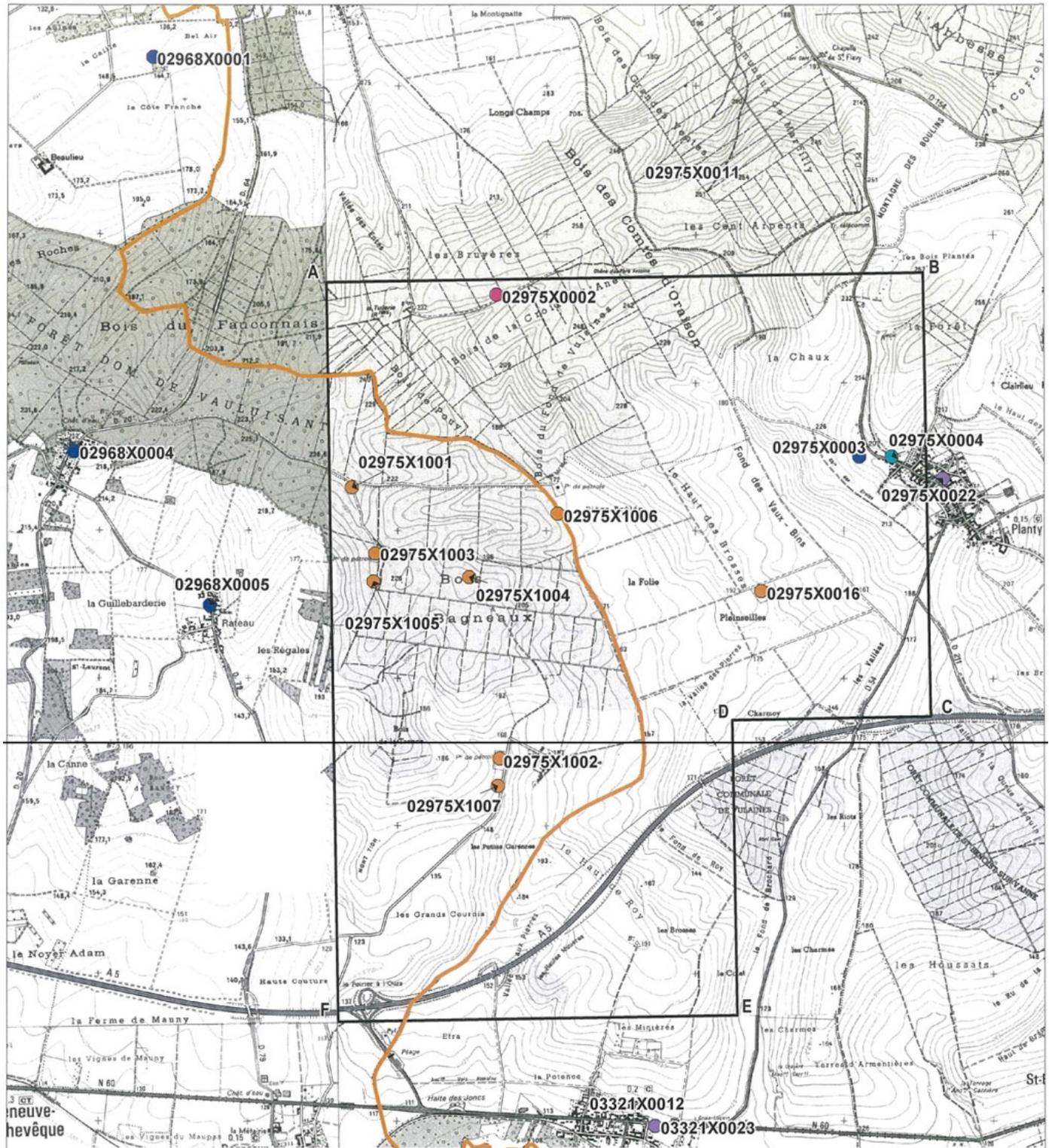
Voir les données fournies par la DDASS de l'Aube relatives à ce captage en Annexe 3 et sa situation sur la carte de la Figure 10.

Indice	Commune	Lieu dit	x_l2e	y_l2e	zsol	Nature	Profondeur	Utilisation	Date dossier
02975X0002	POUY-SUR-VANNES	LES MARCHAIS L M 2	694670	2365772	230,65	FORAGE	1435	GEOTECHNIQUE	
02975X0003	PLANTY	LA FORET - GALERIE DRAINANTE	697111	2364678	206	SOURCE		AEP	17/05/1984
02975X0004	PLANTY	PUITS PRIVE	697331	2364678	201	PUITS	37	EAU INDIVIDUELLE	
02975X0016	PLANTY	LE HAUT DES BROSSES	696447	2363768	184,9	SONDAGE	1317	HYDROCARBURE	30/07/1997
02975X1001	BAGNEAUX	LES MARCHAIS -LM1	693700	2364471	230,4	SONDAGE	1420	HYDROCARBURE	10/11/1993
02975X1002	BAGNEAUX	BLOC DES SIEGES "LES ESSARTS"	694692,1	2362631,7	161,05	SONDAGE	1506	HYDROCARBURE	30/03/1998
02975X1003	BAGNEAUX		693856,9	2364022,5	223,5	SONDAGE	1533	HYDROCARBURE	04/10/2005
02975X1004	BAGNEAUX		694484	2363862	223,5	SONDAGE	1586	HYDROCARBURE	04/10/2005
02975X1005	BAGNEAUX		693846	2363832	223,5	SONDAGE	1147,2	HYDROCARBURE	04/10/2005
02975X1006	BAGNEAUX		695081	2364292	170	SONDAGE	1463	HYDROCARBURE	04/10/2005
02975X1007	BAGNEAUX		694681	2362445	161	SONDAGE	1426,3	HYDROCARBURE	04/10/2005

Tableau 1 : Liste des ouvrages recensés à la BSS sur la concession

Les autres forages recensés sur le territoire de la concession (hormis les puits d'hydrocarbures), sont un puits d'eau individuelle et un ouvrage de géotechnique.

Tous ces ouvrages, y compris le captage AEP du Planty, se situent en amont hydraulique de toute plateforme et à au moins 750 m : il n'y a pas de risque éventuel de pollution vis-à-vis de ces ouvrages.



-  Périmètre de la concession
-  Plateformes Geopetrol S.A.

-  AEP
-  EAU INDIVIDUELLE
-  EAU IRRIGATION
-  GEOTECHNIQUE
-  HYDROCARBURE
-  INCONNU
-  PIEZOMETRE



Notice d'impact, Avril 2019



échelle : 1 / 25 000

Source : DRIEE île de France, carte IGN 27170 Marigny le Chatel

Figure 10 : Carte des ouvrages recensés à la BSS sur le territoire de la concession

3.7.2 SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)

Le Comité du Bassin Seine Normandie a adopté le 29 juin 1995 un projet de SDAGE. Il a été approuvé par l'autorité administrative compétente, à savoir le Ministère de l'Environnement, par arrêté du 20.09.1996. Ce document est donc opposable aux tiers.

Concernant les rivières, le SDAGE place le bassin de Seine-Amont en zone d'alerte en période d'étiage sévère et y préconise un dispositif d'alerte. Il propose l'établissement d'un réseau de points stratégiques, appelés points nodaux, équipés de stations de mesures dont la tâche sera de suivre les actions engagées dans les principales unités hydrographiques pour atteindre les objectifs de qualité et de quantité qui auront été fixés. Pour la gestion des objectifs qualitatifs et quantitatifs, le SDAGE définit :

✓ Pour les Eaux Superficielles

le débit d'étiage de référence :

Il correspond à une situation pour laquelle globalement les besoins des usagers et des fonctions des milieux aquatiques sont satisfaits. Ce débit a été fixé au débit moyen mensuel sec de récurrence 5 ans (QMNA₅). Dans le cas de rivières ou tronçons de rivières où le débit de référence est inférieur au débit minimal nécessaire pour assurer la vie piscicole, la réduction de l'écart est envisagée par notamment une diminution des prélèvements.

les débits seuils d'alerte et de crise :

Le débit seuil d'alerte est la valeur de débit d'étiage en dessous de laquelle un usage ou une fonction de la rivière ne peut plus être assuré dans des conditions normales. Ce seuil détermine la prise de dispositions à caractère volontaire ou faiblement contraignantes de façon à ne pas atteindre le niveau de crise.

Le débit seuil de crise est la valeur de débit d'étiage en dessous de laquelle ne sont plus garantis les besoins en eau potable pour la vie humaine ou animale, ceux relatifs à la survie des espèces piscicoles les plus intéressantes et à l'activité économique.

Afin d'anticiper un étiage sévère, un arrêté cadre a été signé par le préfet de région (préfet coordinateur du bassin Seine Normandie) le 06 avril 2006 afin de définir les seuils en cas de sécheresse sur les grands cours d'eau entraînant des mesures de restrictions des usages de l'eau.

- les mesures de restriction prévues pour le seuil de crise renforcée s'appliquent aux 176 communes situées dans les bassins versants correspondant à la nappe de Champigny, hormis les communes dont l'alimentation en eau potable est assurée par une autre ressource que la nappe de Champigny ;
- les mesures de restriction prévues pour le seuil de crise s'appliquent à 193 communes situées sur les bassins versants de la Théroutte, de l'Ourcq, du Grand Morin, de la Beuvronne, de la Gondoire, de l'Ecole, du Loing et du Fusain ;
- les mesures de restriction prévues pour le seuil d'alerte s'appliquent à 18 communes localisées sur les bassins versants de l'Essonne et du Petit Morin.

✓ Pour les eaux souterraines

Concernant les nappes, le SDAGE définit des nappes prioritaires telles le Champigny auxquelles il associe un réseau de points d'observations à partir du réseau existant de piézomètres.

Le SDAGE recommande d'améliorer la gestion des ressources et des ouvrages existants en :

- renforçant les mesures d'économie d'eau,
- développant un plan de gestion pour les nappes prioritaires.

En ce qui concerne les nappes plus profondes de l'Albien et du Néocomien, le SDAGE prévoit des mesures permettant de développer un plan de gestion pour ces nappes prioritaires. Il précise que la nappe de l'Albien et la nappe sous-jacente du Néocomien doivent être exploitées de manière à préserver impérativement leur fonction de secours pour l'alimentation en eau potable de la région Ile de France.

L'arrêté n°2003-248 du 21 février 2003 définit des règles précises portant sur :

- un volume annuel prélevable de 29 millions de m³ pour l'ensemble Albien Néocomien
- les demandes de nouveaux prélèvements sont soumises à l'avis de la Mission déléguée de Bassin
- des critères géographiques sont définis pour les nouveaux ouvrages
- obligation de servir pour l'alimentation en eau de secours

Il n'existe pas de SAGE sur le territoire de la concession de Bagneaux.

3.7.3 ZONES SENSIBLES ET VULNERABLES

Le registre des zones sensibles concerne les zones réglementairement définies qui visent à protéger les eaux de surfaces et les eaux souterraines contre les pollutions liées à l'azote et au phosphore, ainsi que les pollutions microbiologiques. Elles sont au nombre de deux :

- celles liées à la directive n°91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires qui impose le traitement de l'azote et ou du phosphore sur les rejets des stations d'épuration des agglomérations de plus de 10 000 eqh : ZONES SENSIBLES,
- celles liées à la Directive n°91/676/CEE du 12 décembre 1991 concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles : ZONES VULNERABLES.

La concession de BAGNEAUX se situe en zone sensible et vulnérable comme le montrent les cartes de la Figure 11.

Délimitation des zones vulnérables



Délimitation des zones sensibles à l'eutrophisation



Source : Document d'accompagnement n°1.2 du projet de SDAGE CB du 29 novembre 2007

Figure 11 : Zones sensibles et vulnérables du bassin Seine-Normandie

4 POPULATION ET URBANISATION

4.1 LE DEPARTEMENT DE L'AUBE

L'Aube représente une superficie de 6 004 km².

Préfecture	Troyes
Superficie	6 004 km ²
Population	292 131 hab (1999)
Densité	49 hab./km ² (1999)
Variation de la population	+ 0,11 (taux annuel moyen entre 1990 et 1999)
Emploi total	113 331 (salarié + non salarié au lieu de travail en 1999)
Taux de chômage	9,1 % (au 31 décembre 2006)
Nombre total de logements	138 026 (en 1999)

4.2 LE DEPARTEMENT DE L'YONNE

L'Aube représente une superficie de 7 427 km².

Préfecture	Auxerre
Superficie	6 004 km ²
Population	333 221 hab (1999)
Densité	45 hab./km ² (1999)
Variation de la population	+ 0,34 (taux annuel moyen entre 1990 et 1999)
Emploi total	121 240 (salarié + non salarié au lieu de travail en 1999)
Taux de chômage	8,0 % (au 31 décembre 2006)
Nombre total de logements	174 496 (en 1999)

4.3 LES COMMUNES

Source : <http://www.toutes-les-villes.com>

4.3.1 BAGNEAUX (89)

Informations générales sur Bagneaux :

		Moyenne Nat.	Rang Nat.	Classements par :
Population :	182 habitants	1640	27 083 ème	nombre d'habitants
Superficie :	16,24 km ²	17 km ²	11 054 ème	superficie
Densité :	11 hab./km ²	144 hab./km ²	31 743 ème	densité

4.3.2 COURGENAY (89)

Informations générales sur Courgenay

	Moyenne Nat.	Rang Nat.	Classements par :
Population : 446 habitants	1640	16 527 ème	nombre d'habitants
Superficie : 29,87 km ²	17 km ²	3 725 ème	superficie
Densité : 15 hab./km ²	144 hab./km ²	28 937 ème	densité

4.3.3 PLANTY (10)

Informations générales sur Planty

	Moyenne Nat.	Rang Nat.	Classements par :
Population : 168 habitants	1640	27 975 ème	nombre d'habitants
Superficie : 10,82 km ²	17 km ²	18 184 ème	superficie
Densité : 16 hab./km ²	144 hab./km ²	28 480 ème	densité

4.3.4 POUY-SUR-VANNES (10)

Informations générales sur Pouy-sur-Vannes

	Moyenne Nat.	Rang Nat.	classements par :
Population : 136 habitants	1640	30 010 ème	nombre d'habitants
Superficie : 15,82 km ²	17 km ²	11 468 ème	superficie
Densité : 9 hab./km ²	144 hab./km ²	33 658 ème	densité

4.3.5 MARCILLY-LE-HAYER (10)

Informations générales sur Marcilly-le-Hayer

	Moyenne Nat.	Rang Nat.	classements par :
Population : 702 habitants	1640	11 692 ème	nombre d'habitants
Superficie : 34,34 km ²	17 km ²	2 711 ème	superficie
Densité : 20 hab./km ²	144 hab./km ²	25 040 ème	densité

4.3.6 VULAINES (10)

Informations générales sur Vulaines

	Moyenne Nat.	Rang Nat.	classements par :
Population : 211 habitants	1640	25 418 ème	nombre d'habitants
Superficie : 8,72 km ²	17 km ²	22 246 ème	superficie
Densité : 24 hab./km ²	144 hab./km ²	22 846 ème	densité

4.3.7 SAINT-BENOIST-SUR-VANNE (10)

Informations générales sur Saint-Benoist-sur-Vanne

	Moyenne Nat.	Rang Nat.	classements par :
Population : 215 habitants	1640	25 180 ème	nombre d'habitants
Superficie : 16,68 km ²	17 km ²	10 596 ème	superficie
Densité : 13 hab./km ²	144 hab./km ²	30 557 ème	densité

LA VIE ECONOMIQUE

Le contexte économique du Pays d'Othe :

L'industrie du textile est présente depuis la fin du XVIIIème siècle. A Aix-en-Othe par exemple, en 1787, on comptait 45 mécaniques à filer le coton. Au début du XIXème siècle, la bonneterie prend le relais du tissage qui décline. Avec la révolution industrielle, la bonneterie se développe sur tout le secteur et crée un nouvel essor. Deux structures cohabitent : les petits ateliers indépendants et les usines établies dans les centres bourgeois qui font travailler à domicile des ouvriers paysans possédant un métier.

Suite à la longue crise du textile, le territoire a dû diversifier son tissu économique. L'élan est donné par les services, qui font preuve d'un dynamisme certain. La forêt d'Othe, antique *Utta Silva*, a joué un rôle économique important autour des marchands de bois, des bûcherons, des charbonniers. La filière bois, l'activité agricole organisée sur la culture de céréales ainsi que le renouveau de la production du cidre fermier local du Pays d'Othe continuent de structurer l'économie locale.

Le Cidre...

Le pommier est l'arbre fruitier par excellence. L'histoire de la pomme se confond rapidement avec celle du cidre apparu bien avant notre ère. C'est à partir du début du XVIème siècle que l'on commence à commercialiser les premiers lots de cidre. Cette tendance a été renforcée par l'arrivée du phylloxéra, qui détruisit tout le vignoble bourguignon et champenois, ce qui a engendré une multiplication du prix du cidre par 3.

Le début du XXème siècle est marqué par l'exportation d'un volume très important de pommes du Pays d'Othe, vers l'Allemagne principalement. Le record de production de cidre est atteint en 1925, avec 31 millions de litres. L'après-guerre sonne ensuite le déclin de la production.

Au début des années 80, un petit groupe de producteurs cherche à relancer la production, par une diversification de leur exploitation céréalière.

Un syndicat de producteurs est créé en 1985 dans l'Aube, puis un autre en 1990 dans l'Yonne. Une fédération interdépartementale est finalement mise en place pour redynamiser la filière. Le projet d'AOC est retenu, pour notamment conserver la typicité, le processus de fabrication et le terroir du cidre du Pays d'Othe. La demande d'AOC est finalement déposée en 2000. L'instruction est actuellement en cours et semble très prometteuse ; une demande est également engagée pour le ratafia de cidre du Pays d'Othe.

Les producteurs de cidre du Pays d'Othe se feront une joie de vous faire déguster leur production. Différents musées sont consacrés à l'histoire et à la fabrication de cette spécialité du Pays d'Othe.

Tourisme en Pays d'Othe et Vallée de la Vanne...

Autre activité du Pays d'Othe, le tourisme, dont les principaux atouts sont la forêt pour ses randonnées et la production de cidre. On découvre également de remarquables traces architecturales et naturelles de l'histoire, comme le jubé en bois de Villemaur-sur-Vanne, œuvre d'un très grand intérêt pour l'histoire de la sculpture sur bois au XVIème siècle.

Les Églises du Pays d'Othe vous raviront par la beauté de leurs vitraux : église de la Nativité de la Vierge à Bérulle, Église St Martin à Rigny-le-Ferron, Église St Sébastien à Villemoiron-en-Othe. Les marchés du Pays d'Othe profitent eux aussi de cadres exceptionnels. A Estissac, le marché se déroule à l'ombre de la magnifique halle du XVIIème siècle aux poutres apparentes. A Aix-en-Othe, une halle de type Baltard construite en 1889, accueille les marchés du mercredi et du samedi matin, qui font partie des 100 plus beaux marchés de France. Enfin, les lavoirs et puits du Pays d'Othe sont également caractéristiques et sont disséminés au gré des villages et des hameaux.

L'hébergement touristique en Pays d'Othe s'organise essentiellement autour de gîtes et de chambres d'hôtes. On y trouve également des campings ainsi que des hôtels. La restauration est classique avec diverses spécialités de produits du terroir.

Source : <https://www.yonne-89.net/paydothe.htm>

4.3.8 TRANSPORTS

- *Réseau routier*

Le Pays d'Othe est bordé au nord par la vallée de la Vanne qu'emprunte la Nationale 60 (Troyes-Sens) et au sud par la Nationale 77 (Troyes-Auxerre). A l'ouest, la limite du territoire est constituée par la frontière régionale entre la Champagne-Ardenne et la Bourgogne qui constitue également la limite entre les départements de l'Aube et de l'Yonne. Le passage de l'autoroute A5 relie Paris à Troyes et fait bénéficier le Pays d'Othe d'une très bonne desserte.

Cette dernière coupe en partie le territoire de la concession de Bagneaux, dans sa partie Sud. Il s'agit là du seul axe routier important de la concession. Il existe également une route départementale (D54) qui coupe la partie Est de la concession selon un axe Nord-Sud.

- *Réseau ferroviaire*

Aucune ligne ferroviaire ne recoupe le territoire de la concession.

- *Voies aériennes*

Il n'y a pas d'aéroport ou d'aérodrome sur le territoire de la concession.

5 APERÇU HISTORIQUE REGIONAL

5.1 LES COMMUNES ET LE TERRITOIRE DE LA CONCESSION

Source : <http://www.patrimoine-de-france.org/oeuvres/richesses-18-6376-48210.html#fiche>

5.1.1 BAGNEAUX

Aucun patrimoine recensé.

5.1.2 COURGENAY

Ancienne abbaye cistercienne de Vauluisant à Courgenay

Catégorie : Abbaye

éléments protégés MH : conciergerie ; chapelle ; colombier ; grange ; communs ; logis ; parc ; allée ; bassin ; enclos ; pavillon ; RAMPE D' APPUI ; décor intérieur

époque de construction : 16e siècle ; 18e siècle ; 3e quart 19e siècle

année : 1868

auteur(s) : LESUEUR DE SENS Eugène (architecte paysagiste)

FREVAULT Etienne (architecte paysagiste)

historique : Abbaye fondée en 1127. Eglise abbatiale et bâtiment conventuel (cloître, salle capitulaire) disparus. Logis des Hôtes (18e siècle) devenu le centre du domaine d' où partent les axes du jardin, redessiné au 19e siècle (1867-1868) par E. Lesueur de Sens et E. Frévault. Porterie, grange : 13e siècle. Colombier, communs : 17e siècle.

décor : Sculpture ; Ferronnerie

Propriété d'une personne privée

date protection MH : 1930/04/14 : inscrit MH ; 1951/01/29 : classé MH ; 1951/01/29 : inscrit MH ; 1994/02/11 : inscrit MH

Le logis des hôtes avec sa rampe d' escalier en fer forgé : inscription par arrêté du 14 avril 1930 ; La porterie principale : classement par arrêté du 29 janvier 1951 ; La chapelle des étrangers ; le colombier ; le grand bâtiment des communs ; l' entrée appelée le moulin ; la grange et le petit pavillon au sud-est du parc (sauf porterie déjà classée) : inscription par arrêté du 29 janvier 1951 ; Parc et éléments qu'il contient, ponts, allées d'eau, allées brisées, chemin, bassins ; mur de clôture avec la grille (cad. D 1212, 1214 à 1227, 1365, 1366, 1374, 1375, 1512, 1514, 1515) : inscription par arrêté du 11 février 1994

observations : Inscription 06 11 1929 (arrêté) (porterie) annulée.

type d'étude : Recensement immeubles MH

N° notice : PA00113657

© **Monuments historiques, 1992**

Croix de procession à Courgenay

Catégorie : Dinanderie

Edifice de conservation : église

Matériaux : cuivre ; bois

Siècle : 16e siècle

Date protection : 1961/10/09 : classé au titre objet

Statut juridique : propriété de la commune

Type d'étude : liste objets classés MH

Copyright : (c) Monuments historiques, 1992

Référence : PM89000395

Lutrin à Courgenay

Catégorie : Ferronnerie
Edifice de conservation : église
Matériaux : fer : forgé
Siècle : 18e siècle
Date protection : 1961/10/09 : classé au titre objet
Statut juridique : propriété de la commune
Type d'étude : liste objets classés MH
Copyright : (c) Monuments historiques, 1992
Référence : PM89000396

Cloche à Courgenay

Catégorie : Fonderie de cloches
Edifice de conservation : église Saint-Crépin et Saint-Crépinien
Matériaux : bronze
Inscription : inscription ; date
Précision inscription : Inscription, date : + M Vc LIX NICOLIE SUYS NOME PAR ME NICOLE PERET SIMEONNE LAURAIN NICOLAS PLANCHET ET IEHAN TRICHER MRIGLIERS (sur 2 lignes).
Siècle : 3e quart 16e siècle
Date(s) : 1559
Date protection : 1942/07/11 : classé au titre objet
Statut juridique : propriété de la commune (?)
Type d'étude : liste objets classés MH
Copyright : (c) Monuments historiques, 1992
Référence : PM89000389

Cloche à Courgenay

Catégorie : Fonderie de cloches
Edifice de conservation : église Saint-Crépin et Saint-Crépinien
Matériaux : bronze
Dimensions : d = 100
Inscription : inscription ; date
Précision inscription : Inscription, date : + IHS MA IE FEVS B PAR M P CVER DOYEN DE VANNE ET CVRE DE CE LIEV ET NOMMEE AGATHE PAR P DE LONGEVILLE ESCVYER Sr DE CLESLE ET DE CHARTRE ET DA 11e AGATHE DE SENNETON FILLE DE HAVT ET PVISSANT SGr Mre C DE SENNETON S DE LA VERRIERE CY DEVANT LIEVTENANT POUR SA Mté EN CHAMPAGNE B ET GOVr DE SENS N PAILLERT ET LE BONHOMME Mrs ET GALLAVVET E HVY 1648 (sur 4 lignes).
Siècle : 2e quart 17e siècle
Date(s) : 1648
Date protection : 1942/07/11 : classé au titre objet
Statut juridique : propriété de la commune (?)
Type d'étude : liste objets classés MH
Copyright : (c) Monuments historiques, 1992
Référence : PM89000390

Parc de l'ancienne abbaye de Vauluisant à Courgenay

Catégorie : Parc
aire d'étude : Yonne
adresse : R.D. 84
parties constituantes : allée irrégulière ; clôture de jardin ; jardin potager ; verger ; allée
époque de construction : 3e quart 19e siècle
année : 1867
auteur(s) : Lesueur Eugène (paysagiste)

Frévault Etienne (paysagiste)

propriété privée

date protection MH : 1994/02/11 : inscrit MH

observations : Cote boîte Environnement : 090D ; dossier de jardin repéré et étudié.

type d'étude : pré-inventaire (jardins remarquables ; documentation préalable)

date d'enquête : 1995

rédacteur(s) : Thomson Marc

N° notice : IA89000482

(c) Ministère de la Culture, direction de l'architecture et du patrimoine, 1995 ; (c) Ministère de l'écologie et du développement durable, 1995

Polissoir à Courgenay (89) :

- Polissoir de Lancy
- Polissoir des Roches
- Polissoir du Sauvageon

Sculpture à Courgenay (89)

- Statue : Vierge à l'Enfant
- Statuette : Saint Roch
- 2 statuettes : Saint Crépin, Saint Crépinien
- Statue : Vierge de Calvaire
- Statue : Le Christ ressuscité

2 statuettes : Saint Crépin, Saint Cresprien à Courgenay (89)

Catégorie : Sculpture, fonderie

Edifice de conservation : église

Matériaux : cuivre : fondu

Description : Statuettes sur piédestal mouluré à 8 pans.

Dimensions : h = 25

Siècle : 16e siècle

Historique : Devaient primitivement porter des reliquaires qui s'adaptèrent sur les mains tendues des deux figurines.

Date protection : 1903/07/04 : classé au titre objet

Statut juridique : propriété d'une association diocésaine

Type d'étude : liste objets classés MH

Copyright : (c) Monuments historiques, 1992

Référence : PM89000388

5.1.3 VULAINES

Aucun patrimoine recensé.

5.1.4 PLANTY

Aucun patrimoine recensé.

5.1.5 POUY SUR VANNES

Château à Pouy-sur-Vannes (10)

Catégorie : Château

éléments protégés MH : élévation ; toiture

époque de construction : 16e siècle ; 18e siècle

Propriété d'une société privée

date protection MH : 1969/08/11 : inscrit MH

Façades et toitures (cad. C 438) : inscription par arrêté du 11 août 1969

type d'étude : Recensement immeubles MH

N° notice : PA00078190

© Monuments historiques, 1992

5.1.6 MARCILLY LE HAYER

Dolmen à Marcilly-le-Hayer (10)

Catégorie : Dolmen

lieu-dit : Pierre Couverte (La)

époque de construction : Néolithique récent ; Chalcolithique

Propriété d'une personne privée

date protection MH : 1936/09/29 : classé MH

Dolmen (cad. A 46) : classement par arrêté du 29 septembre 1936

observations : Site archéologique : 10 ; 223001 AP

type d'étude : Recensement immeubles MH

N° notice : PA00078147

© Monuments historiques, 1992

Dolmen à Marcilly-le-Hayer (10)

Catégorie : Dolmen

lieu-dit : Pierre Couverte (La)

époque de construction : Néolithique récent ; Chalcolithique

Propriété d'une personne privée

date protection MH : 1936/10/02 : classé MH

Dolmen (cad. A 57) : classement par arrêté du 2 octobre 1936

observations : Site archéologique : 10 ; 223 005 AP

type d'étude : Recensement immeubles MH

N° notice : PA00078148

© Monuments historiques, 1992

Eglise à Marcilly-le-Hayer (10)

Catégorie : église

époque de construction : 12e siècle ; 15e siècle

Propriété de la commune

date protection MH : 1977/12/21 : inscrit MH

Eglise (cad. AD 58) : inscription par arrêté du 21 décembre 1977

type d'étude : Recensement immeubles MH

N° notice : PA00078149

© Monuments historiques, 1992

Pierres dites "le Four gaulois et le Réservoir" à Marcilly-le-Hayer (10)

Catégorie : Mégalithe

lieu-dit : Bois de Chavaudon

date protection MH : 1959/03/03 : classé MH

Pierres dites "le Four gaulois et le Réservoir" (cad. E 606) : classement par arrêté du 3 mars 1959

type d'étude : Recensement immeubles MH

N° notice : PA00078150

© Monuments historiques, 1992

5.1.7 SAINT-BENOIT SUR VANNE**Chapelle de Courmononcle à Saint-Benoist-sur-Vanne (10)**

Catégorie : Chapelle

lieu-dit : Courmononcle

époque de construction : 12e siècle ; 16e siècle

Propriété de la commune

date protection MH : 1983/06/24 : inscrit MH

Chapelle de Courmononcle (cad. F 11) : inscription par arrêté du 24 juin 1983

type d'étude : Recensement immeubles MH

N° notice : PA00078215

© Monuments historiques, 1992

Château à Saint-Benoist-sur-Vanne (10)

Catégorie : Château

éléments protégés MH : conciergerie ; pigeonnier ; douves ; communs ; vanne ; élévation ; toiture

époque de construction : 16e siècle ; 17e siècle

Propriété d'une personne privée

date protection MH : 1984/09/13 : inscrit MH

Façades et toitures du château et des communs, la porterie, le pigeonnier, les douves et les vannes. (cad. D 138, 139, 141) : inscription par arrêté du 13 septembre 1984

type d'étude : Recensement immeubles MH

N° notice : PA00078216

© Monuments historiques, 1992

Le patrimoine recensé se situe principalement dans les bourgs et en dehors du périmètre de la concession. Les plateformes sont donc éloignées de tout monument protégé et aucuns travaux de surface ne sera engagé sans recenser avec précision la présence ou non d'un monument ou site archéologique.

Aucune ZPPAUP portant sur le territoire de la concession n'a été recensée sur le site internet de la DIREN de l'Aube.

6 DESCRIPTION DES TRAVAUX ENVISAGES CONCERNANT L'EXPLOITATION DE LA CONCESSION

6.1 DESCRIPTION DU CHAMP PETROLIER DE BAGNEAUX

Sur la concession de BAGNEAUX, il existe 4 plateformes :

- BGU 1.2.3
- BGU 5.9.10
- BGU 4.8
- BGU 6.

L'huile produite à BAGNEAUX est transportée par citernes jusqu'au centre de production de Blandy-les-Tours.



CHAMP DE BAGNEAUX

FICHE SYNTHETIQUE

DONNEES GENERALES

<i>Pays</i>	: France
<i>Département</i>	: Aube & Yonne
<i>Concession/Permis</i>	: Concession C55
<i>Dénomination</i>	: BAGNEAUX
<i>Superficie</i>	: 17,37 Km ²
<i>Validité</i>	: 15 ans (28/04/2011)
<i>Partenaires</i>	: GEOPETROL S.A. 100%
<i>Opérateur</i>	: GEOPETROL S.A.
<i>Province Géologique</i>	: Bassin Parisien

RESERVOIR et FLUIDES

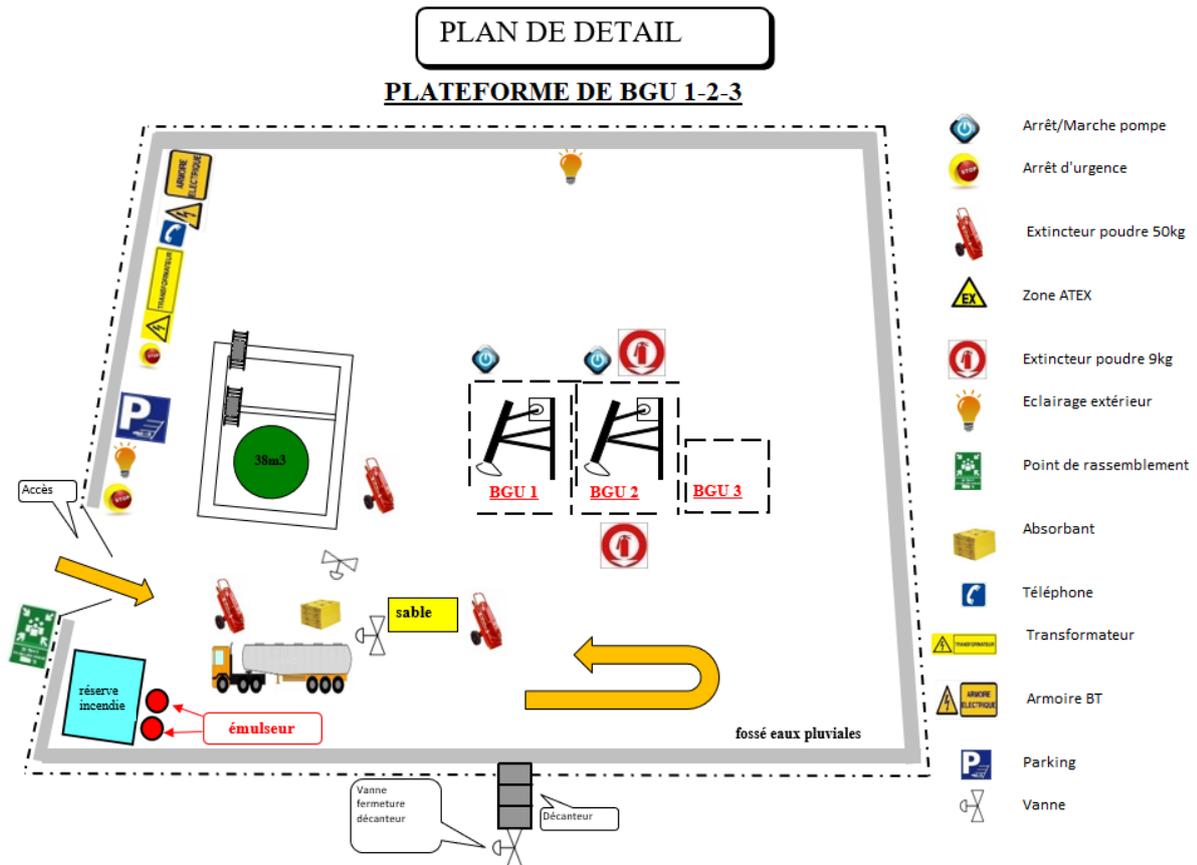
<i>Découverte</i>	: Juin 1988 (BGU 1D)
<i>Réservoir</i>	: Calcaire du Callovien inférieur (Dogger)
<i>Nature du Piégeage</i>	: Mixte
<i>Superficie</i>	: n.d.
<i>Hauteur Totale</i>	: 20,1 m
<i>Hauteur Utile</i>	: 2,8 m
<i>Sommet du réservoir</i>	: - 1090 m
<i>Plan d'eau</i>	: - 1127 m
<i>Porosité</i>	: 14,1%
<i>Sw</i>	: 35%
<i>Perméabilité</i>	:
<i>Huile en Place</i>	: 210 000 m ³
<i>Réserves initiales</i>	: 93 400 m ³
<i>Réserves restantes</i>	: 27 977 m ³ au 31/12/2002
<i>Pression initiale</i>	: 121,4 bars @ -1100 m
<i>Température</i>	: 61 °C
<i>Mécanisme de drainage</i>	: aquifère actif
<i>Huile</i>	<i>Nature</i> : Sous saturée, Paraffinique
	<i>Masse Volumique</i> : 0,853 @ 15°C
	<i>Densité</i> : 34,4 °API
	<i>Viscosité</i> : 45,7 cpo @ 20°C
	<i>Teneur en Soufre</i> : 0,21% en poids
	<i>GOR initial</i> : 0,35 m ³ /m ³
	<i>Barrils / Tonne</i> : 7,38
<i>Eau</i>	<i>Salinité</i> : n.d.

PRODUCTION et PUIITS

<i>Mise en production</i>	: Août 1988
<i>Mise en injection</i>	: -
<i>Débit d'injection</i>	: -
<i>Production cumulée</i>	: 65 448 m ³ au 31/12/2002
<i>Facteur de récupération</i>	: 31,17 % à fin 2002
<i>Production maximum</i>	: 1055 m ³ en Mars 1991, soit 34 m3/j
<i>Production actuelle</i>	: 148 m ³ en Décembre 2002, soit 4,8 m3/j
<i>Pourcentage d'eau</i>	: 32,0 % en Décembre 2002
<i>Déclin</i>	: 25,6% sur 2002
<i>Nbre de puits</i>	<i>Forés</i> : 14
	<i>Abandonnés</i> : 5
	<i>Producteurs</i> : 2 en pompage, 3 en observation
	<i>Producteurs d'eau</i> : 2 arrêtés
	<i>Injecteurs</i> : 2 arrêtés

Figure 12 : Fiche synthétique du champ

6.2 DESCRIPTION DU FONCTIONNEMENT



PLATEFORME DE BAGNEAUX 4.8

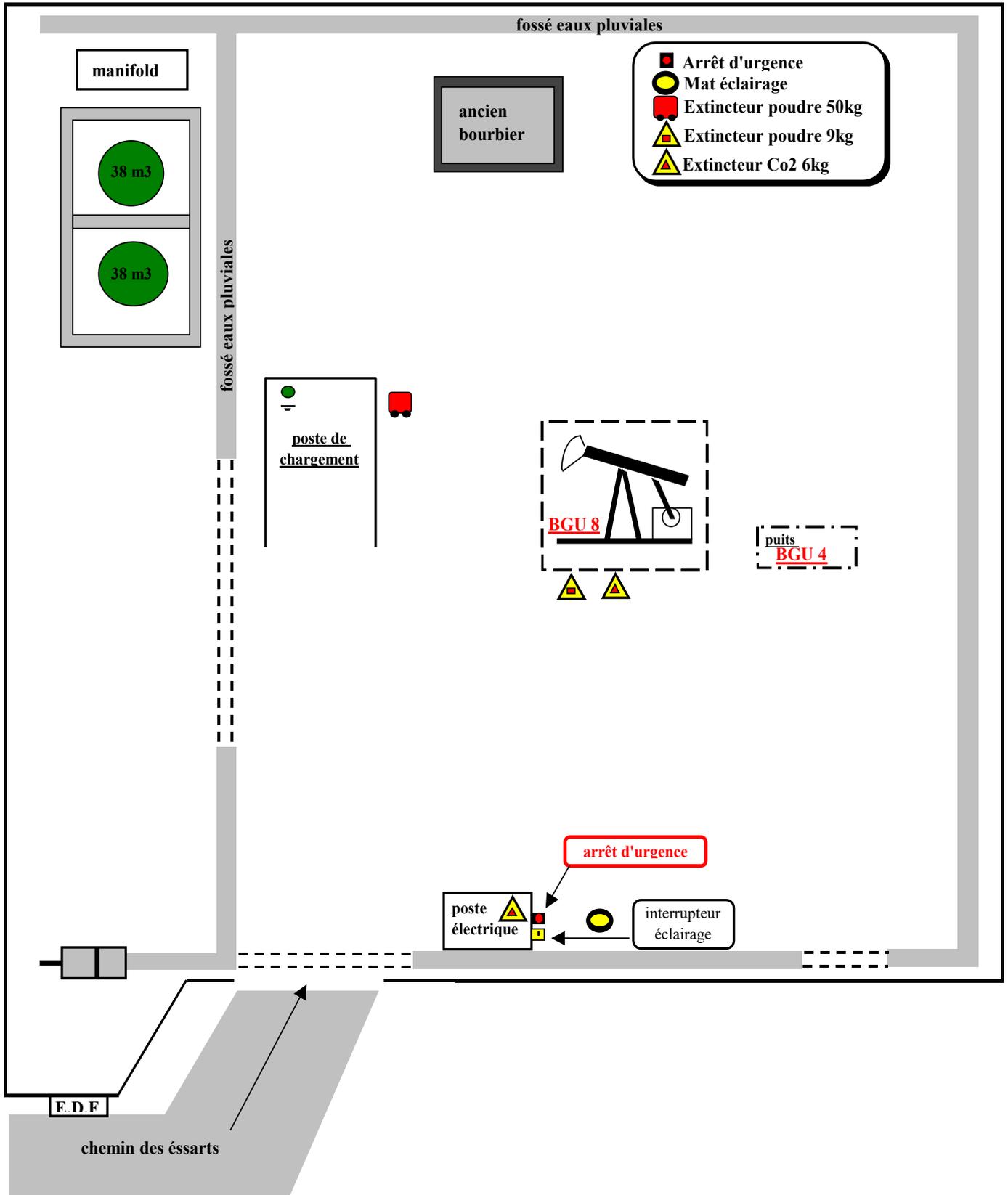


Figure 14 : Plan de la plateforme de BGU 4-8

PLATEFORME DE BAGNEAUX 5.9.10

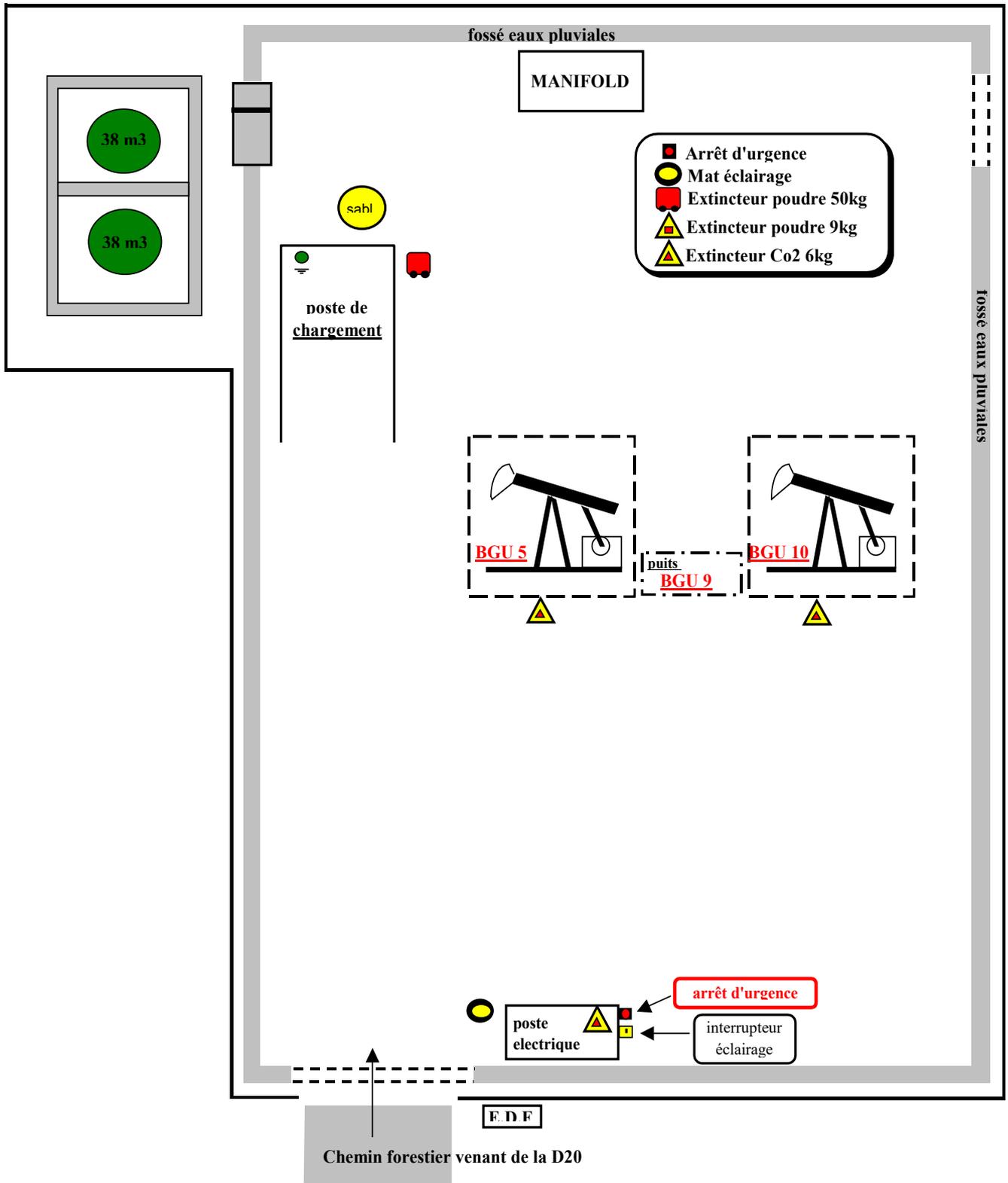


Figure 15 : Plan de la plateforme de BGU 5-9-10

PLATEFORME DE BAGNEAUX 6

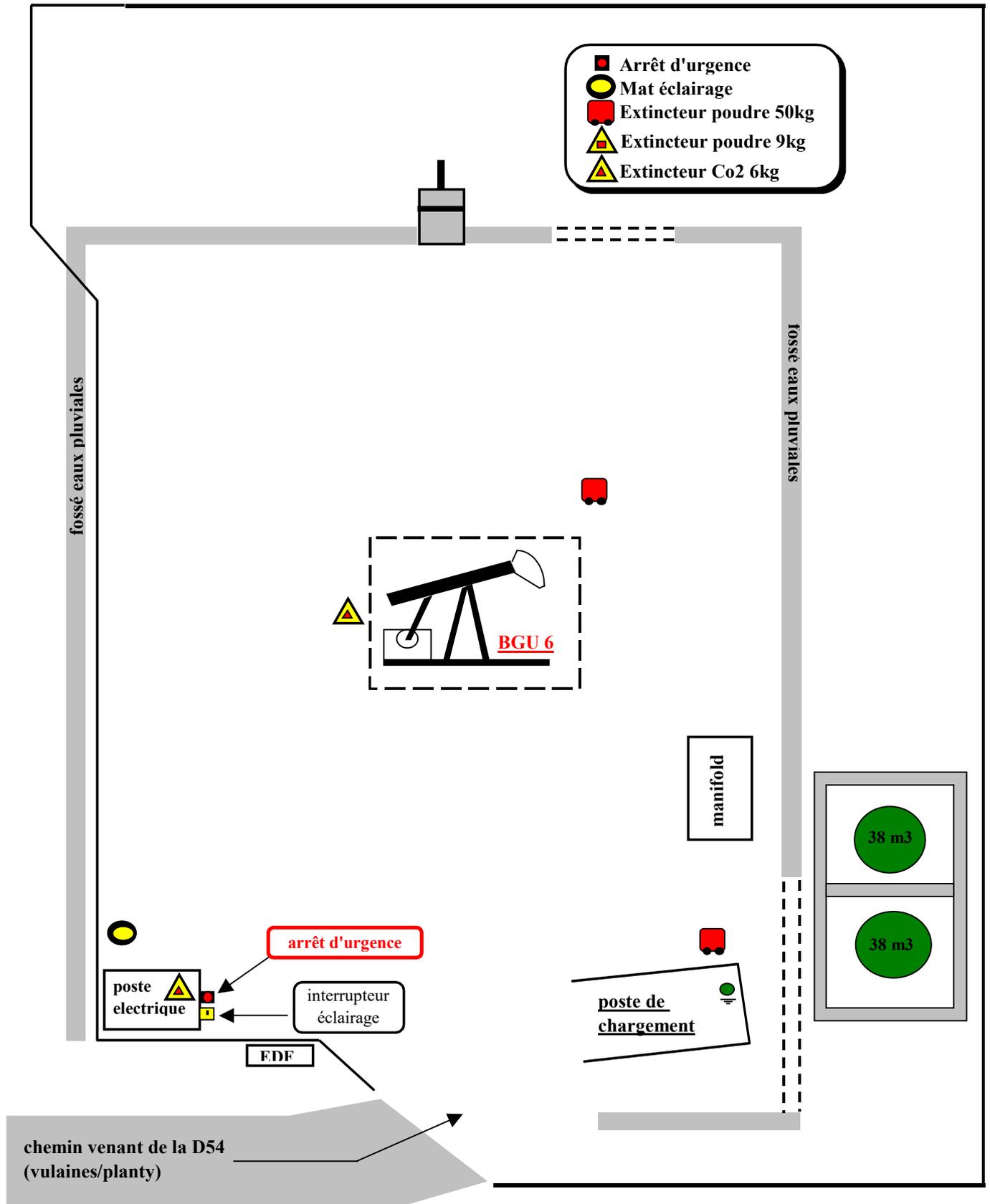


Figure 16 : Plan de la plateforme de BGU 6



Figure 17 : Photographies des plateformes

7 MESURES MISES EN PLACE POUR LIMITER OU ANNULER L'IMPACT POTENTIEL

L'exploitation et les installations sont organisées conformément aux réglementations en vigueur et de façon à réduire au maximum le risque d'une pollution éventuelle.

Le périmètre des installations est entièrement ceinturé par une clôture grillagée conformément à la réglementation en vigueur. Le portail d'entrée est grillagé sur une même hauteur. La tête de puits est également grillagée.

Toutes les eaux pluviales et les ruissellements sont collectés par les fossés ceinturant les abords des plate-forme (ceinturage partiel) et dirigés vers des bacs déshuileurs – dessableurs. Après traitement, les eaux sont rejetées dans un fossé extérieur.

Conformément à la réglementation, un Plan de Surveillance et de Maintenance (PSM) spécifique décrit l'ensemble des opérations de surveillance, de maintenance et d'inspection réalisées sur la concession.

7.1 MESURES PRISES AU NIVEAU DE LA TETE DE PUIITS

La sortie de tête de puits est équipée de vannes de sécurité SSV qui déclenchent leur fermeture en cas de détection d'un défaut du système (augmentation de pression, défaut électrique...). Ce dispositif met le puits à l'arrêt en limitant ainsi les risques de fuite en cas d'accident. En cas de panne électrique, ces vannes sont actionnées automatiquement par un circuit azote. De plus, la sécurité des têtes de puits est doublée en cas de dysfonctionnement d'une soupape de sécurité qui permet un retour direct de l'huile dans le puits. Enfin, le niveau d'huile dans la cave est contrôlé en continu ; en cas d'élévation du niveau (fuite...), une alarme se déclenche et le puits se met à l'arrêt. Cette cave est complètement étanche.

L'ensemble de l'unité de production (forage + pompe) est implanté sur une dalle en béton, clôturé et fermé par cadenas. Elle est munie d'une télégestion (RTC modem).

7.2 MESURES PRISES AU NIVEAU DE L'AIRE DE STOCKAGE BGU1,2,3

Une installation de stockage, de capacité nominale totale inférieure à 100m³, est composée de deux bacs de 38m³. L'expédition de l'huile est réalisée par citernage. Le réservoir est équipé de sa ligne de purge et d'un évent avec arrête-flamme. Il est situé dans une cuvette de rétention étanche.

Le réservoir est implanté sur une dalle de béton, entourée d'un merlon étanche d'une hauteur de 1,20m (géomembrane). En cas de fuite, lors des manœuvres de chargement ou d'entretien du flow-line, les huiles sont retenues dans un bassin étanche et traitées à l'aide de dispersant. Les eaux souillées sont pompées et traitées au centre Geopetrol S.A de Blandy-les-Tours (77).

7.3 MESURES PRISES AU NIVEAU DU POSTE DE CHARGEMENT BGU1,2,3

Une aire de chargement des camions citernes évacuant l'huile et l'eau de gisement est présente. Elle est munie d'une prise de terre qui, pendant les opérations de chargement, est reliée au camion. Cette aire de chargement est étanche et dotée d'un regard susceptible de recueillir les égouttures.

En cas de fuite d'huile lors des manœuvres de chargement dans les camions citernes, les huiles sont dirigées vers un bac de rétention étanche, puis pompées vers le camion-citerne.

Les eaux de pluie ruisselant sur l'aire bétonnée étanche sont collectées dans un bac de rétention étanche, pompées et traitées au centre de Blandy-les-Tours (77). Des vannes automatiques sont installées sur le poste de chargement qui se verrouillent sans réarmement par les chauffeurs dans les 5 minutes.

7.4 SYNTHESE DES PRINCIPAUX CIRCUITS ET MESURES DE PROTECTION

CIRCUIT DES HYDROCARBURES

Mesures de protection :

- Sur puits, terrains aquifères isolés par cimentations annulaires
- Tête de puits étanche, équipée de vannes automatiques, presse étoupe, pressostat, etc.
- Tête de puits dans cave étanche
- Fermeture automatique des vannes par azote (N₂)
- Boutons d'arrêt marche et d'urgence
- Plate-forme bétonnée et clôturée
- Pare flamme et soupapes sur les bacs de stockage
- Réservoir sur dalle béton entouré d'un bassin de rétention imperméable (merlon + géomembrane)
- Sur aire de chargement bétonnée, vanne automatique, prise de terre, bouton de réarmement manuel, bac de rétention en béton, étanche
- Pompes électriques
- Stockage de produits dispersants
- Emprise du terrain clôturée, sous-sol avec géomembrane

Mesures de surveillance :

- Surveillance sur le terrain : Visites régulières, lors des jours ouvrés, assurées par les opérateurs de production pour un contrôle visuel des installations concernées par le présent PSM.

Ces visites consistent à s'assurer qu'il n'y a pas d'anomalie notable ou d'élément nouveau susceptible de modifier les conditions de sécurité.

Ces informations ainsi que les éventuelles observations sont reportées dans une fiche ad hoc appelée « fiche de tournée ».

- Surveillance à distance : Télégestion par modem (réseau téléphonique) sur le fonctionnement du puits, de la pompe et sur le niveau de stockage d'huile dans le réservoir, avec report des données en salle de contrôle du centre de production de Blandy-Les-Tours.

CIRCUIT DES EAUX PLUVIALES

Mesures de protection :

- Sur l'aire de production, les eaux de pluies ruissellent vers le terrain remblayé. De par sa pente et la présence d'une géomembrane, les eaux convergent vers le fossé existant.
- Sur l'aire de stockage, les eaux de pluies restent dans le bassin de rétention étanche. Régulièrement, un camion-citerne pompe ces eaux. Elles sont alors traitées au centre Geopetrol S.A de Blandy-les-Tours (77)
- Sur l'aire de chargement, les eaux convergent vers un bac de rétention étanche. Elles sont traitées de la même façon que celles de l'aire de stockage
- Sur l'emprise générale de l'installation, les eaux de pluies s'infiltrent et ruissellent. La pente du terrain et la présence d'une géomembrane font que les eaux convergent vers le fossé puis vers des bacs déshuileurs-dessableurs

CIRCUIT ELECTRIQUE

Mesures de protection :

- Transformateur, armoire électrique, protection électrique
- Boutons d'arrêt-marche et d'urgence

8 CONCLUSION

La concession de BAGNEAUX se situe en milieu rural peu riche d'un point de vue écologique : sur son périmètre, deux ZNIEFF existent et concernent des secteurs essentiellement boisés.

De plus, Geopetrol S.A a pris toutes les dispositions pour limiter les risques de pollution des eaux et les incidences sur l'environnement. En cas de sinistre majeur ou mineur, les personnels Geopetrol S.A disposent sur place de moyens de lutte et de secours, ainsi que de consignes adaptées à la plateforme. Ils disposent d'autre part de systèmes et logigrammes de sécurité.

En dehors des heures ouvrables, tout déclenchement d'alarme est retransmis au personnel d'astreinte par l'intermédiaire d'un trans-alarme et d'un eurosignal. Ce personnel d'astreinte intervient aussitôt dès réception du signal.

Un système de détection, mis en œuvre dès le démarrage de l'installation, donne automatiquement des informations sur le fonctionnement ou sur les défauts de l'installation. Ces informations sont retransmises en salle de contrôle du centre de production de Blandy-Les-Tours.

Un logigramme des sécurités permet de visualiser le système de détection mis en œuvre dès le démarrage des installations. Il donne des informations sur le fonctionnement ou sur les défauts des installations par le biais des alarmes.

9 ANNEXES

Annexe 1 : Pays d'Othe

LE PAYS D'OTHE

Les mots du paysage :

- des coteaux lissés par les grandes cultures -
- des villages étalés dans les vallées - des sommets boisés -

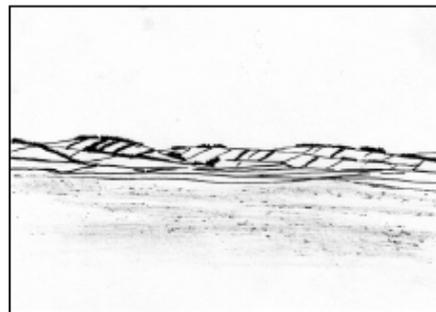
La palette couleur :



Coupe schématique Sud Ouest-Nord Est



Chenegy : la forêt encadre les grandes cultures



Souigny-Boatilly : des haies sur les avant-buttes



Vanchassis : des parcelles agricoles qui présentent leurs aplots de couleurs

SITUATION ET CONTEXTE NATUREL :

Le Pays d'Othe, situé à l'Ouest de Troyes, s'intercale entre la Champagne Crayeuse et la Champagne Humide et se prolonge dans le département de l'Yonne. Il est situé sur l'auréole de la craie, qui est alors recouverte d'argile à silex. Ces dépôts ont créé un paysage de coteaux structurés sur une barre orientée Est-Ouest sur laquelle s'appuient des vallées Nord-Sud aux dénivelées comprises entre 80 et 100 m.

A l'extrémité Nord-Est de ce massif, une série de buttes témoins de la même origine annonce déjà ce paysage particulier.

APPROCHE VISUELLE :

- Les éléments de surface :

Le Pays d'Othe est essentiellement composé par des éléments de surface d'une grande homogénéité tels que la forêt et les grandes cultures céréalières.

- La forêt est répartie sur l'ensemble des sommets des collines qui composent ce massif et elle est principalement composée de chênes rouvres avec un faible pourcentage de résineux. A partir des sommets, elle se prolonge en larges bandes qui descendent le long des coteaux pour s'intercaler entre les cultures de céréales. Cette répartition crée une limite hétérogène qui renforce la lecture de la topographie.

- Le parcellaire agricole : à la suite des opérations de remembrement, de vastes parcelles s'étalent sur l'espace complètement ouvert entre chaque colline. La régularité avec laquelle ces parcelles viennent s'intégrer dans les bandes boisées compose un paysage où la simple géométrie orthogonale est d'une grande pureté. Ces parcelles sont couvertes de cultures de céréales et d'oléagineux dont les aplats de couleurs successifs participent largement à la qualité globale du paysage.



La Perrière : une forte présence forestière



Vauchassis : les cultures dialoguent avec la forêt

- Les villages sont de structure allongée ; ils s'étalent le long des routes qui parcourent les vallées. Le bâti est disposé perpendiculairement à la rue avec des façades principales exposées au Sud et des pignons sur rue. Une petite cour close par un petit mur sépare chaque maison avec un rythme très régulier. Ce tissu villageois aéré présente tout de même une distinction stricte entre l'espace privé et l'espace public. Les façades sont composées alternativement en pierre ou/et pan de bois avec des encadrements en brique rouge. Enfin quelques hameaux, bâtis avec les mêmes matériaux, ponctuent les fonds de vallées.



Puiseaux : des maisons à pignon sur rue



Des villages rues très allongés

- Les éléments de verticalité :

- **Les vergers de pommiers**, qui furent le véritable symbole de cette région, ont considérablement régressé. Seules quelques bandes d'arbres fruitiers sont présentes sur les coteaux à proximité des villages.
- **Les haies** sont particulièrement présentes sur les avant buttes du Pays d'Othe. Elles sont visibles depuis Troyes et participent à la lecture de ce relief, constitué de buttes témoins.
- **Les ripisylves** sont présentes aux abords de certaines rivières et marquent l'espace en creux de la vallée par une ligne verticale ; pour d'autres rivières elles sont presque invisibles.



Vauchassis : une ripisylve qui marque le fond de la vallée



Chenegy : un verger de pommiers

LES ENJEUX DU PAYSAGE :

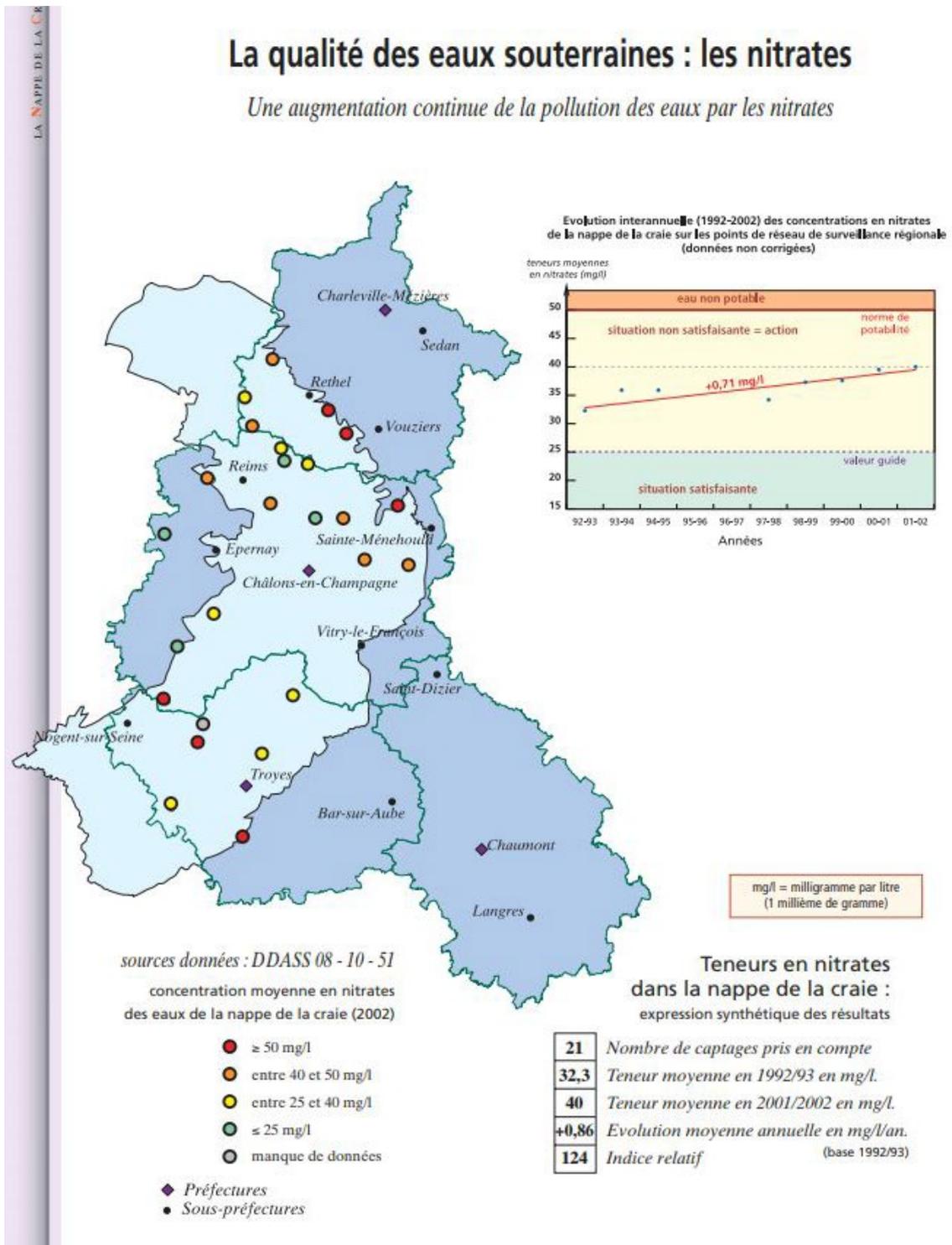
- ▶ **Maintenir et protéger les espaces forestiers** systématiquement positionnés sur les parties supérieures des coteaux.
- ▶ **Renforcer la végétation des cours d'eau** quand celle-ci tend à disparaître.
- ▶ **Encourager la plantation et l'entretien des vergers de pommiers.**
- ▶ **Réglementer l'orientation des nouvelles constructions** afin de leur donner "pignon sur rue".
- ▶ **Encourager la création de murs et de grilles entre les maisons** plutôt que l'installation de haies végétales hautes et denses (ex : haies de thuya).



Des maisons orientées "pignon sur rue" avec des murs et grilles délimitant l'espace privé

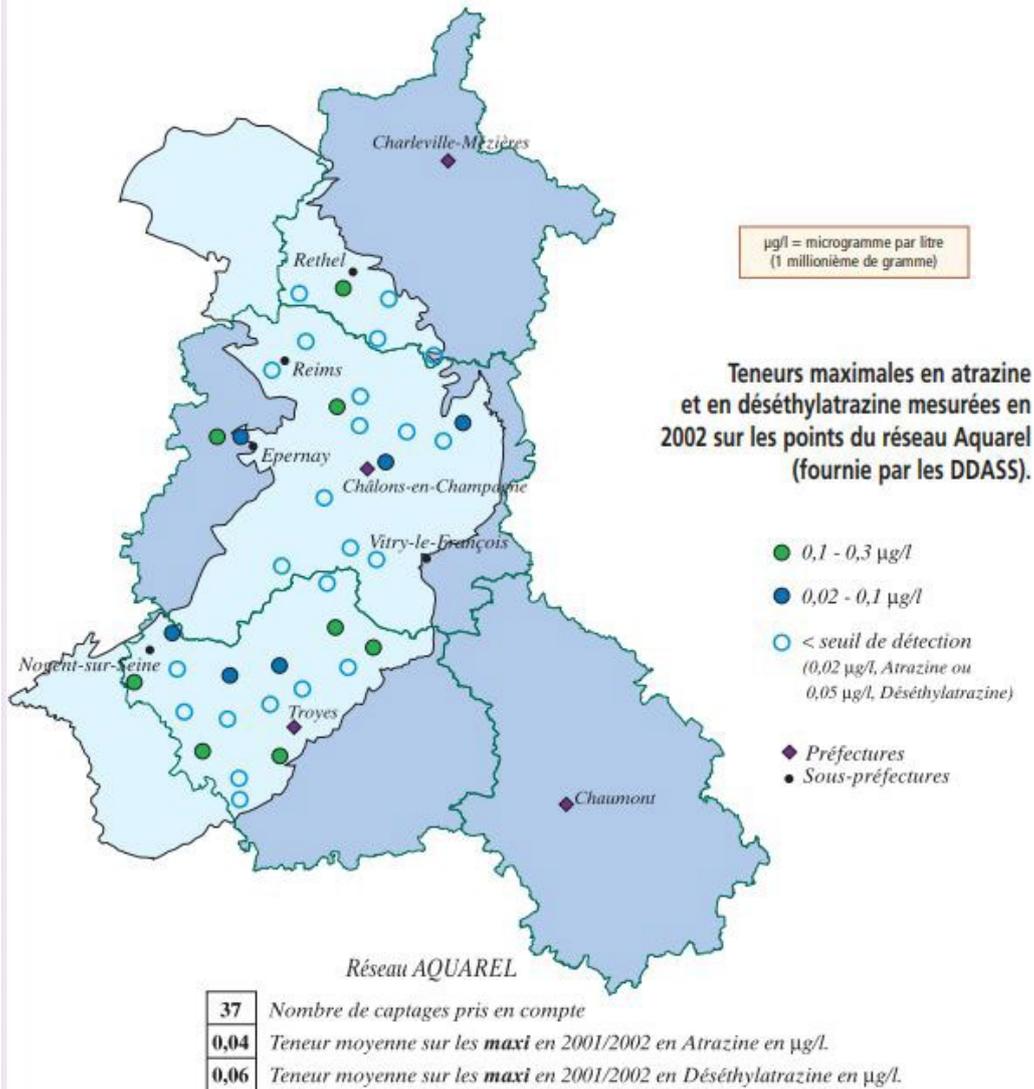
Annexe 2 : Qualité des eaux de la nappe de la Craie

Source : http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DEFAULT/Infodoc/ged/viewportalpublished.ashx?eid=IFD_FICJOINT_0002922&search=



La qualité des eaux souterraines : les produits phytosanitaires

Une contamination plus étendue mais baisse des fortes concentrations



Annexe 3 : Données sur l'ouvrage AEP de Planty

SITUATION DU CAPTAGE AEP

- Commune : commune de Planty
- Lieu-dit : haut chemin de Marcilly
- Désignation : source captée
- Feuille IGN : 1/25 000 de : 2717 O
- Situation cadastrale : section ZN parcelle 15
- Indice de classement nation BSS0297SX03
- Coordonnées Lambert II étendu : X(m) = 697 194 ; Y(m) = 2 365 737 ; Z(m) = +230m (coordonnées du puits d'accès n°2)

CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE

- Relief : vallée sèche
- Environnement : culture et bois

CONTEXTE GEOLOGIQUE

- Carte géologique n°297 / Estissac / Echelle 1/50 000
- Stratigraphie : formations à silex et sables et craie blanche à silex du Sénonien (faciès de Santonien).
- Structure locale : monoclinale, pendage des couches vers le Nord-Ouest de 1%

CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

- Identité de l'aquifère : calcaires de Sénonien
- Nature : craie blanche à silex
- Etat : libre
- Type de captage : source captée
- Perméabilité : fractures et porosité
- Transmissivité : /
- Coefficient d'emmagasinement : /
- Fissuration : probablement existante dans le fond des vallées sèches
- Nature des terrains non saturés : 1.5m de limono-argileux de versants (argile rouge à silex) et une dizaine de mètres de craie du Turonien
- Puissance de la nappe : /
- Substratum de la nappe : niveau de craie compacte, non fissurée
- Bassin d'alimentation : nord (bois communaux de Marcilly)
- Mode d'alimentation : pluies efficaces
- Sens d'écoulement : du nord vers le sud
- Gradient : 4% (voir carte piézométrique)
- Ouvrages captés dans le périmètre étudié (annexe2) : les ouvrages du secteur sont tous situés en aval du captage AEP de la commune. Il s'agit de trois puits privés (297-5X-04, 297-5X-14, 297-5X-22) respectivement situés à l'entrée du bourg de Planty (1 km au sud du puits de captage), à la ferme de Clairlieu (1.5 km au sud-est du captage AEP), et au milieu du bourg (1.5 km au sud du captage).
- Vulnérabilité : importante malgré le probable recouvrement de la craie du Sénonien par 1 ou 2 mètres de complexes argilo-sableux des plateaux
- Sensibilité à la sécheresse : importante, plusieurs mètres de variation entre l'été et l'hiver. Néanmoins, la fréquence des interconnexions avec le réseau de la SAUR est très faible. La

principale consommation d'eau provenant de ce réseau a pour but le renouvellement de l'eau dans la canalisation d'abduction de la SAUR.

CAPTAGE

- Description de l'ouvrage :
 - o Type : source captée

- Périmètre immédiat :
 - o Du puits d'accès n°2 :
Etat : intercelle en friche (ronces, hautes herbes), non clôturée
Accessibilité : parcelle au bord de la route RD 54
Protection : dalle de béton au ras du sol, pas d'étanchéité
Alarme anti-intrusion : non

 - o De la station de pompage et du puits n°3 :
Etat : parcelle bien entretenue, non clôturée
Accessibilité : par un chemin empierré, accès par la route RD 54
Protection : puits de captage dans la station de pompage
Alarme anti-intrusion : non

- Profondeur du puits de captage : 14m / repère

- Description technique : d'après les connaissances actuelles recueillies à la mairie, l'eau est captée par une galerie réservoir qui est barrée par un mur, à l'aplomb du réservoir. L'eau est alors pompée par l'intermédiaire d'un puits maçonné de 14m de profondeur et de 2m de diamètre équipé de deux pompes (puits n°3). La présence des deux puits d'accès à la galerie est aussi repérée sur les plans. Un puits d'accès a bien été repéré sur site mais sa dalle de protection n'a pas pu être soulevée (puits n°2). Le second puits n'a pas pu être repéré (puits n°2). D'après les plans, il se situerait dans un champ actuellement cultivé et a sans doute été partiellement ou complètement comblé.

- Réalisation de l'ouvrage :
 - o Date de réalisation : 1923
 - o Maître d'ouvrage : commune de Planty
 - o Entrepreneur : /
 - o Date de mise en service : 1923

- Productivité de l'ouvrage :
 - o Date : mars 2004
 - o Dispositif : pompes immergées de 7 et 12 m³/h
 - o Niveau statique dans le puits de captage : 9m / repère
 - o Niveau dynamique : /
 - o Débit de pompage : /

1. NOTE DE SYNTHÈSE

1.1 Généralités

La commune de Planty est alimentée en eau potable par une source captée située au nord du bourg, à proximité de la route départementale RD 54.

Depuis la source (dont la localisation n'est pas précisément connue), l'eau est acheminée par une galerie réservoir de 230 m de longueur et d'une capacité approximative de 400 m³. Cette galerie est accessible par trois puits (dont un n'a pas été retrouvé : puits n°1) foncés à proximité de la route départementale n°54, à 1 km au nord de la commune. Cette galerie se poursuit d'ailleurs de 520 m en aval du troisième puits au droit duquel un barrage a été bâti pour assurer la retenue amont nécessaire. Avant la construction du réservoir, la conduite d'alimentation de la commune (Ø 100 mm) partait du pied du barrage (voir documents en **annexe 4**) (*source : projet d'amélioration de l'alimentation en eau potable de la commune de Planty, service du génie rural, 4 nov 1964, DDAF 10*). La construction d'un réservoir à l'aplomb du troisième puits d'accès a permis le pompage de l'eau dans ce dernier et son stockage (200 m³). Depuis le réservoir, l'alimentation de la commune se fait gravitairement. Le réseau est constitué de conduites en fonte et en PVC (**annexe 1**).

L'eau brute subit un traitement au chlore par injection d'eau de javel par pompe doseuse au niveau de la conduite de refoulement.

1.2 Caractéristiques de la ressource et du captage

1.2.1 Hydrogéologie

Le captage alimentant la commune de Planty capte la nappe du Sénonien (**annexe 2**). A cet endroit, la nappe est naturellement protégée par une fine épaisseur d'argile des plateaux. La vallée de la Vanne draine la nappe de la craie ce qui donne un écoulement général du nord-ouest vers le sud-est. Le bassin versant hydrogéologique s'étend vers le nord sur quelques kilomètres tout au plus, jusqu'à la crête piézométrique passant par la commune de Villadin.

1.2.2 Caractéristiques du captage (annexes 3 et 4)

L'accès au puits de captage (puits n°3) se fait depuis la route départementale RD 54, par un chemin empierré. Il est situé dans la station de pompage communale sur une parcelle non clôturée. Le puits d'accès (puits n°2) repéré se situe au bord de la route départementale RD 54, dans une parcelle en friche, non clôturée. Ce puits est fermé par une dalle en béton non étanche.

Le puits de captage (n°3) est abrité par la station de pompage (bâtiment en béton) qui est convenablement fermée et propre mais n'est pas équipée d'une alarme anti-intrusion. Il s'agit d'un puits maçonné de 14 m de profondeur et de 2 m de diamètre.

Le puits de captage (n°3) est équipé de deux pompes, pouvant débiter 7 et 12 m³/h. Ces deux pompes fonctionnent en alternance et refoulent l'eau vers un réservoir semi-enterré de 200 m³, situé dans la station de pompage, au-dessus du puits de captage.

1.2.3 Qualité de l'eau

L'eau est de type bicarbonaté calcique, dure. La teneur en nitrates était voisine de 20 mg/l en avril 1996. On note également la présence d'Organo halogénés volatils (dichloroéthane 1,2 = 80 µg/l notamment) en avril 1996 (seule valeur disponible) (annexe 5). L'analyse CEE complète dont les résultats ne sont à ce jour pas encore disponibles viendra compléter la seule analyse disponible.

1.3 Environnement et vulnérabilité

1.3.1 Environnement (annexe 6)

L'environnement proche et éloigné du captage est essentiellement constitué de cultures, de bois et des habitations du bourg de Planty.

Les flancs de la vallée sèche où se situe le captage sont cultivés (blé, orge, avoine, colza). Plus au nord, commence une zone boisée s'étendant sur plusieurs kilomètres et constituant probablement l'amont hydraulique du captage.

L'environnement du captage semble assez favorable. Les sources potentielles de pollution sont toutes situées en aval dans le bourg de Planty. Il s'agit de deux élevages de bovins (40 bêtes au total), de trois stockages d'engrais et de l'ancienne décharge d'ordures ménagères de la commune.

1.3.2 Vulnérabilité

Malgré un environnement assez favorable, la vulnérabilité de la nappe reste moyenne car l'aquifère n'est protégé au droit du site que par une mince protection imperméable (argiles des plateaux).

1.4 Travaux à prévoir

Afin de permettre une définition de l'étendue des périmètres de protection du captage et d'améliorer la sûreté de la ressource vis-à-vis des pollutions accidentelles ou intentionnelles, il serait souhaitable d'entreprendre les travaux ou mesures suivants :

- Jaugeage de la source à l'étiage et en hautes eaux pour connaître son débit à ces deux périodes de l'année
- Réalisation du rehaussement et de l'étanchéité de la tête de puits du puits d'accès (n°2)
- Clôture du périmètre immédiat de la station de pompage et du puits d'accès
- Equipement de la station de pompage et du puits d'accès (n°2) d'alarmes anti-intrusion
- Réalisation d'une carte piézométrique de la zone d'étude

1.5 Conclusion

Le captage de Planty semble, la plupart du temps, pouvoir fournir de l'eau en quantité suffisante à la commune. Quand cela n'est pas le cas (rarement), une interconnexion avec un réseau d'alimentation de la SAUR fournit le complément d'eau. La seule analyse complète disponible date d'avril 1996 et indique une bonne qualité de l'eau avec une teneur en nitrates voisine de 20 mg/L. Néanmoins, on note la présence de produits phytosanitaires et d'OHV en teneur importante (valeurs à confirmer). D'autre part, la vulnérabilité du captage est moyenne car on ne sait pas exactement d'où provient l'eau. (absence de documents précis et de carte piézométrique au niveau du captage) et bien que la carte géologique du secteur indique la présence que quelques mètres d'argiles des plateaux, pouvant se comporter comme un niveau imperméable vis-à-vis des pollutions accidentelles (sur la RD 54 par exemple)-

Matthieu PRIGENT



Xavier du CILAYLA



02975X0003/SAEP

Localisation

Identifiant national de l'ouvrage

BSS000WKEV

Ancien code

02975X0003/SAEP

Département

AUBE (10) - SGR/CHA

Commune

PLANTY (10290)

Nom local

Non renseigné

Numéro de carte

0297

Huitième

5X

Région naturelle

SENONAIS-PUISAYE

Bassin versant

Non renseigné

Adresse ou Lieu-dit

LA FORET - GALERIE DRAINANTE

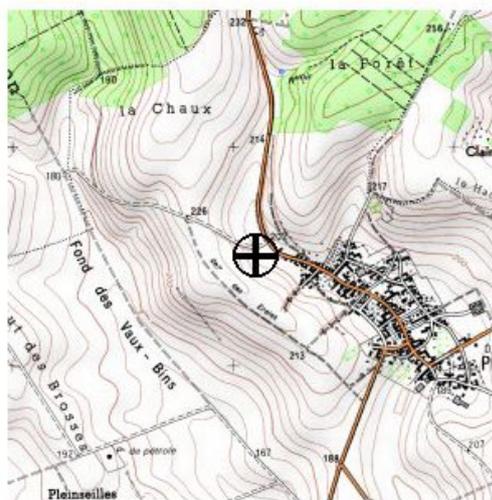
Coordonnées

Système	X (m)	Y (m)
Lambert 2 étendu	697111	2364678
Lambert 1 - Nord	697100	64500
Lambert-93	747822	6797253

Système	Latitude	Longitude
WGS84	48.27386481 48° 16' 25" N	3.64453959 3° 38' 40" E

Altitude

206 m - Précision EPD



Identifiant national de l'ouvrage

BSS000WKEV

Ancien code

02975X0003/SAEP

Nature

SOURCE

Profondeur atteinte

Non renseigné

Diamètre de l'ouvrage

Non renseigné

Date fin de travaux

January 1, 1930

Mode d'exécution

FONCAGE-MANUEL.

Etat de l'ouvrage

ACCES, EXPLOITE, PRELEV.

Utilisation

EAU-COLLECTIVE

Objet de la recherche

Non renseigné

Objet de l'exploitation

EAU.

Objet de la reconnaissance

Non renseigné

Gisement

Non renseigné

Document(s) papier

DOCUMENTATION-GENERALE.

Références

1) IN DOSSIER

Référencé comme point d'eau

OUI

Niveau d'eau mesuré par rapport au sol

Non renseigné

RC

MOD. B.P.1 BRGM - SGR - BDP

Commune et Département : PLANTY - 10 Feuille au 1/50000 : ESTISSAC

Rue, hameau ou lieu dit : "La Forêt" N° archivage

297	5	3
-----	---	---

Designation : galerie drainante pr A.E.P. Propriétaire : Commune

Nature : puits Coordonnées $x = 697,22$
 $y = 65,37$

Altitude estimée du sol $z = +225$

Croquis de situation avec distances et orientation

V. carte

Tête de l'ouvrage en plan ou perspective
R = repère

Tête de l'ouvrage en élévation
R = repère

Accessibilité _____
(et danger éventuel) _____

Définition du repère R : _____
Cote provisoire de R : +225

	Date	(a)	(b)	(h)	T° eau ouvrage	Résistivité		Cote absolue du plan d'eau	Résistivité à 18°	Débit
						lue	à 20°			
	10/3/65							+208		
	soit 3 m. au dessus du niveau de la galerie drainante.									
	7/6/68	14,80	16		11,5	1850	11,5	+220,20 210,00	2075	

RESERVE AUX TOPOGRAPHES : Cote absolue de R : _____ h : _____ Cote absolue du sol : _____

CHIMIE : _____ Prélèvement N° : _____ Date : _____

Diamètre : _____ Consommation et époque : _____

Destination de l'eau : _____ Aire irriguée : _____

Equipement : réant Rejet : _____

GEOLOGIE ET OBSERVATIONS (Entrepreneur, débit aux essais, Δ, variations saisonnières, pollutions etc...)

Ce puits sert d'aération à une galerie à flanc de coteau de plusieurs centaines de mètres.
Coordonnées de l'entrée de la galerie drainante :
 $x = 697,1$ $y = 64,5$ $z = +206$

Pièces jointes : _____ Fiche établie par : P. Verlaue

Annexe 4 : ZNIEFF présentes en partie sur la concession de BAGNEAUX

Source <https://inpn.mnhn.fr/>



BOIS DU FAUCONNAIS ET DE BAGNEAUX (Identifiant national : 260014934)

(ZNIEFF Continentale de type 2)

(Identifiant régional : 07004000)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : GAGEA - BOUARD H., S.H.N.A. (BELLENFANT S., REVEILLON A.), .- 260014934, BOIS DU FAUCONNAIS ET DE BAGNEAUX . - INPN, SPN-MNHN Paris, 9P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/260014934.pdf>

Région en charge de la zone : Bourgogne

Rédacteur(s) :GAGEA - BOUARD H., S.H.N.A. (BELLENFANT S., REVEILLON A.)

Centroïde calculé : °-°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 11/12/2014

Date actuelle d'avis CSRPN : 11/12/2018

Date de première diffusion INPN : 26/03/2019

Date de dernière diffusion INPN : 26/03/2019

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	5
7. ESPECES	7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	9
9. SOURCES	9

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Aube
- Département : Yonne
- Commune : Pouy-sur-Vannes (INSEE : 10301)
- Commune : Courgenay (INSEE : 89122)
- Commune : Planty (INSEE : 10290)
- Commune : Bagneaux (INSEE : 89027)
- Commune : Vulaines (INSEE : 10444)

1.2 Superficie

700,91 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 138

Maximale (mètre): 240

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Au sein des Plateaux de la Champagne sénonaise, le Bois du Fauconnais et de Bagneaux occupe les formations argileuses du tertiaire et localement des terrains riches en craie du crétacé. Le massif boisé est isolé au sein de champs cultivés. Des pelouses et fruticées crayeuses sont localisées au sud est du massif.

Ce site est d'intérêt régional pour ses habitats de pelouses et ses boisements; il permet le développement d'une flore relictuelle pour la Champagne.

1) Différents milieux secs caractérisent les pentes crayeuses, notamment :

- des pelouses sèches, d'intérêt européen,
- différents types d'ourlets herbacés, d'intérêt régional,
- des chênaies-charmaies sèches.

Plusieurs espèces végétales déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF y ont été répertoriées avec par exemple la Céphalanthère rouge (*Cephalanthera rubra*), orchidée des boisements et des pelouses sèches, rare en Bourgogne.

2) Sur les terrains argileux, les boisements sont constitués de chênaie-charmaie sur terrains peu acides. Le Millepertuis Androsème (*Hypericum androsaemum*), plante des boisements humides, rare en Bourgogne et proche de la limite nord est de son aire de répartition, y a été répertorié.

Ce patrimoine dépend d'une gestion forestière à base de peuplements feuillus et de traitements adaptés aux conditions stationnelles (sol, climat, topographie, hydrographie), conservant les milieux annexes (clairières, layons et lisières).

Les pelouses, sont susceptibles de se boiser et de perdre leur intérêt pour la faune et la flore des milieux ouverts. Une restauration (débroussaillage) et un entretien (pâturage, fauche) permettraient de contrecarrer cette évolution.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Forêt de protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Sylviculture
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Industrie
- Circulation routière ou autoroutière

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Mare, mardelle
- Colline
- Escarpement, versant pentu
- Versant de faible pente

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Domaine communal
- Domaine de l'état

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none">- Ecologique- Floristique- Ptéridophytes- Phanérogames	<ul style="list-style-type: none">- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	<ul style="list-style-type: none">- Paysager- Archéologique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La zone englobe une partie des massifs forestiers de la forêt domaniale de Vauluisant et du bois de Bagneaux. Elle est accolée à la ZNIEFF type II n°0507 de la région champagne Ardennes qui offre des habitats de même nature. Elle intègre ainsi la partie bourguignonne d'un vaste massif forestier.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Pratiques et travaux forestiers	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues		- Phanérogames	- Oiseaux
- Amphibiens		- Ptéridophytes	
- Autre Faunes			
- Bryophytes			
- Lichens			
- Mammifères			
- Poissons			
- Reptiles			
- Mollusques			
- Crustacés			
- Arachnides			
- Myriapodes			
- Odonates			
- Orthoptères			
- Lépidoptères			
- Coléoptères			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Autres ordres d'Hexapodes			
- Hémiptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
<i>E1.26 Pelouses semi-sèches calcaires subatlantiques</i>	<i>34.32 Pelouses calcaires sub- atlantiques semi-arides</i>				
<i>E5.2 Ourlets forestiers thermophiles</i>	<i>34.4 Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles</i>			1	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
<i>G5.8 Coupes forestières récentes</i>	<i>31.87 Clairières forestières</i>				
<i>J1.4 Sites industriels et commerciaux en activité des zones urbaines et périphériques</i>	<i>86.3 Sites industriels en activité</i>				
<i>J2.61 Terrains vagues des constructions rurales abandonnées</i>	<i>86.4 Sites industriels anciens</i>				
<i>G3.F Plantations très artificielles de conifères</i>	<i>83.31 Plantations de conifères</i>			2	
<i>G1.A7 Forêts mixtes caducifoliées de la mer Noire et de la mer Caspienne</i>	<i>41.H Autres bois caducifoliés</i>			4	
<i>G1.A17 Chênaies-charmaies calciphiles subatlantiques</i>	<i>41.27 Chênaies-charmaies et frênaies- charmaies calciphiles</i>				
<i>G1.A14 Chênaies-charmaies subatlantiques à Stellaria</i>	<i>41.24 Chênaies-charmaies à Stellaria sub-atlantiques</i>			86	
<i>C1 Eaux dormantes de surface</i>	<i>22.1 Eaux douces</i>				
<i>G1.C Plantations forestières très artificielles de feuillus caducifoliés</i>	<i>83.32 Plantations d'arbres feuillus</i>				
<i>I1.5 Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées</i>	<i>87 Terrains en friche et terrains vagues</i>				

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
11 Cultures et jardins maraîchers	82 Cultures				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	89928	<i>Cephalanthera rubra</i> (L.) Rich., 1817	Céphalanthère rouge, Elléborine rouge	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2009
	103245	<i>Hypericum androsaemum</i> L., 1753	Millepertuis Androsème	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2009
Ptéridophytes	115076	<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T. Moore ex Woyn., 1913	Polystic à frondes soyeuses, Fougère des fleuristes, <i>Aspidium</i> à cils raidés	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2009

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	82665	<i>Anemone sylvestris</i> L., 1753	Anémone sauvage, Anémone sylvestre	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SELLA B.				
	94651	<i>Desmazeria rigida</i> (L.) Tutin, 1952	Pâturin rigide, Desmazérie rigide	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				
	103301	<i>Hypericum montanum</i> L., 1755	Millepertuis des montagnes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				
	108003	<i>Melittis melissophyllum</i> L., 1753	Mélitte à feuilles de Mélisse	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	108421	<i>Mespilus germanica</i> L., 1753	Néflier	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				
	124319	<i>Sorbus domestica</i> L., 1753	Cormier, Sorbier domestique	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				
	126159	<i>Thalictrum minus</i> L., 1753	Petit pigamon, Pigamon mineur, Pigamon des dunes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				
	128193	<i>Ulmus scabra</i> Mill., 1768	Orme glabre	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				
Ptéridophytes	84524	<i>Asplenium scolopendrium</i> L., 1753	Scolopendre, Scolopendre officinale	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Angiospermes	82665	<i>Anemone sylvestris</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
Ptéridophytes	115076	<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) <i>T.Moore ex Woyen.</i> , 1913	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	GREMINAT	1980	Etude sur les sites naturels de Bourgogne - II Département de l'Yonne
Informateur	DIDIER B.		
	SELLA B.		



MASSIFS BOISES ENTRE VILLADIN, POUY-SUR-VANNES, PLANTY ET PALIS (Identifiant national : 210020163)

(ZNIEFF Continentale de type 2)

(Identifiant régional : 05070000)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MORGAN, G.R.E.F.F.E., .- 210020163, MASSIFS BOISES ENTRE VILLADIN, POUY-SUR-VANNES, PLANTY ET PALIS. - INPN, SPN-MNHN Paris, 41P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/210020163.pdf>

Région en charge de la zone : Champagne-Ardenne
Rédacteur(s) :MORGAN, G.R.E.F.F.E.
Centroïde calculé : 695557°-2371745°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 29/11/2005
Date actuelle d'avis CSRPN : 29/11/2005
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/10/2010

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	5
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	5
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	5
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	6
6. HABITATS	6
7. ESPECES	8
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	41
9. SOURCES	41

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Aube
- Commune : Faux-Villecerf (INSEE : 10145)
- Commune : Pouy-sur-Vannes (INSEE : 10301)
- Commune : Villadin (INSEE : 10410)
- Commune : Palis (INSEE : 10277)
- Commune : Planty (INSEE : 10290)
- Commune : Marcilly-le-Hayer (INSEE : 10223)
- Commune : Bourdenay (INSEE : 10054)

1.2 Superficie

2695,26 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 135

Maximale (mètre): 272

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : [210020027](#) - FORET D'OTHE ET SES ABORDS (Type 2) (Id reg. : 04990000)
- Id nat. : [210008950](#) - FORET COMMUNALE DE SAINT-BENOIST-SUR-VANNE (Type 1) (Id reg. : 00000261)
- Id nat. : [210001138](#) - BOIS DE CORNILLON A MARCILLY-LE-HAYER (Type 1) (Id reg. : 05070001)
- Id nat. : [210008995](#) - BOIS DE FAY A RIGNY-LA-NONNEUSE (Type 1) (Id reg. : 00000301)
- Id nat. : [210020166](#) - COMPLEXE CHIROPTEROLOGIQUE ET SES ENVIRONS A PLANTY ET PALIS (Type 1) (Id reg. : 05070004)
- Id nat. : [210020165](#) - COMPLEXE CHIROPTEROLOGIQUE DE VILLADIN ET SES ABORDS (Type 1) (Id reg. : 05070003)
- Id nat. : [210008952](#) - TALUS DE LA CHAPELLE DE SAINT-FLAVY ET BORDURE DU BOIS L'ABBESSE A MARCILLY-LE-HAYER (Type 1) (Id reg. : 05070002)
- Id nat. : [210020045](#) - BOIS DE LA GARENNE A BERCEY-LE-HAYER (Type 1) (Id reg. : 00000527)
- Id nat. : [210008953](#) - PARTIE OCCIDENTALE DU BOIS DES BROSSES AU SUD DE FERREUX-QUINCEY (Type 1) (Id reg. : 00000264)
- Id nat. : [210008949](#) - BOIS DES RIOTS A VULAINES (Type 1) (Id reg. : 00000260)
- Id nat. : [210008998](#) - BOIS DE VIGNE-FECHE A SOLIGNY-LES-ETANGS (Type 1) (Id reg. : 00000304)
- Id nat. : [210000676](#) - LE BOIS DE VAMPRIN A VAL D'ORVIN (Type 1) (Id reg. : 00000090)
- Id nat. : [210008954](#) - BOIS DE LA GARENNE A AVON-LA-PEZE (Type 1) (Id reg. : 00000265)

1.5 Commentaire général

La grande ZNIEFF de type II des massifs forestiers situés entre les villages de Villadin, Pouy-sur-Vannes, Planty et Pâlis couvre une superficie de près de 2 700 hectares, à l'ouest du département de l'Aube. Elle ne comprend que la partie auboise de ce grand massif forestier, la partie située dans le département voisin faisant l'objet d'une ZNIEFF II pour la région bourguignonne (Bois du Fauconnais et de Bagneaux).

La végétation, essentiellement forestière (96% de la superficie totale de la ZNIEFF, plantations feuillues et résineuses comprises) comprend cinq grands types de boisements : la chênaie sessiliflore-hêtraie-charmaie mésotrophe, la hêtraie-chênaie mésoacidiphile, la chênaie-hêtraie mésoxérophile à alisiers et pins, la chênaie pédonculée-charmaie neutrophile à neutrocalcicole et ponctuellement la chênaie pubescente de versant sud. Des végétations de pelouses, de lisières thermophiles et des pinèdes claires à pins sylvestres complètent l'intérêt du site. On y rencontre également des plantations de résineux ou de feuillus, des taillis bas de bouleaux et de trembles, ainsi que des cultures et des jachères.

La chênaie-charmaie mésotrophe est le type dominant. La strate arborescente comprend le plus souvent du chêne sessile, du hêtre, du charme et du merisier. Le taillis, bien représenté, comprend la ronce des bois, le noisetier, le troène, le rosier des

champs, l'aubépine monogyne, l'aubépine épineuse, le camerisier à balais, etc. Le tapis herbacé est constitué par le lamier jaune, la laïche des bois, le millet diffus, le sceau de Salomon multiflore, l'épipactis pourpre, la luzule de Forster, la véronique des montagnes, la scrofulaire noueuse... La forme neutrophile à mésoneutrophile comprend l'aspérule odorante, la mélique uniflore, la mercuriale vivace, la laïche digitée, l'ornithogale des Pyrénées, la violette des bois. La chênaie-charmaie mésoacidiphile se distingue par la présence, dans la strate arborescente, du châtaigner, du bouleau verruqueux et du néflier, dans la strate arbustive (peu fournie) du houx, du genêt à balais, du saule marsault et du chèvrefeuille des bois. Dans la strate herbacée se remarquent la luzule poilue, la luzule multiflore, la véronique officinale, la laïche à pilules, la fougère spinuleuse. Les lisières s'enrichissent en millepertuis élégant, germandrée scorodaine, épervière de Savoie, violette de Rivin.

Plus localement se développent la chênaie-hêtraie calcicole mésoxérophile et ponctuellement, sur les pentes bien exposées, la chênaie thermophile à chêne pubescent : son intérêt biologique est important, ce type forestier atteignant dans l'Aube sa limite d'aire de répartition. La strate arborescente est constituée par le chêne sessile, le chêne pubescent, le hêtre, le cormier (d'origine subméditerranéenne, assez rare en Champagne-Ardenne), l'alisier blanc, l'alisier de Fontainebleau (endémique ouest-européenne, protégé en France) et le pin sylvestre surmontant le cytise faux-ébénier (abondant), le cerisier de Sainte-Lucie, le cornouiller sanguin, la viorne lantane, le genévrier, le cytise à feuilles sessiles (d'origine ouest-méditerranéenne, protégé en Champagne-Ardenne et qui possède dans l'Aube un noyau de localités très excentré de son aire de répartition principale). On peut observer, sous leur couvert, une orchidée inscrite sur la liste rouge des végétaux menacés de Champagne-Ardenne, le limodore abortif (orchidée subméditerranéenne, n'ayant que quelques stations connues dans l'Aube), le céphalanthère à grandes fleurs, l'épipactis de Muller. Cette forêt clairière permet la survie de certaines espèces des lisières thermophiles (relevant du Geranium sanguinei), notamment le peucedan d'Alsace protégé et inscrit sur la liste rouge régionale : cette espèce continentale est rare en France, ses localités aubois constituant un îlot très excentré situé à la limite de répartition de l'espèce vers le nord-ouest. Il est accompagné par la coronille bigarrée, l'hellébore fétide, la mélitte à feuilles de mélisse, la violette hérissée, le buplèvre en faux, le trèfle intermédiaire, l'origan...

Des pinèdes claires se rencontrent sur certains versants bien exposés : les pins sylvestres dominent la strate arborescente ; il est accompagné le bouleau verruqueux, le chêne pubescent, l'alisier blanc et dans une moindre mesure l'érable sycomore, l'érable plane, le hêtre, le chêne sessile, le pin noir et le sorbier torminal. Le baguenaudier, arbuste thermophile d'origine méditerranéenne, inscrit sur la liste rouge régionale s'y observe. La strate herbacée renferme la goodyère rampante, de nombreuses espèces des pelouses et lisières thermophiles environnantes (laïche glauque et brachypode penné pour les plus représentés, euphorbe petit-cyprès, solidage verge d'or, petite piloselle, aigremoine eupatoire, violette hérissée, petit boucage, petite sanguisorbe) en mélange avec des espèces plus forestières (lierre, laïche des bois, fraisier, brachypode des bois, céphalanthère à grandes fleurs...).

Quelques rares pelouses subsistent le long de certains chemins, layons forestiers et talus routiers. C'est ici que se rencontrent la violette des rochers protégée au niveau régional et inscrite sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne, de même que le cytise couché, le catapode rigide, l'orobanche violette et le gaillet de Fleurot (endémique franco-britannique inscrite sur la liste des espèces prioritaires du livre rouge de la flore menacée de France, catégorie "rare et menacée"). On y rencontre aussi le peucedan d'Alsace. Ces pelouses sont dominées par les graminées (brachypode penné, féтуque de Léman, brize intermédiaire, koelérie pyramidale, etc.) accompagnées par la globulaire, la gentiane germanique, la gentiane ciliée, l'anémone pulsatile, l'hélianthème jaune, le polygala calcaire, la potentille printanière, la brunelle à grandes fleurs, le petit pigamon, le séséli des montagnes, la germandrée petit-chêne, la germandrée des montagnes, la coronille naine, la carline vulgaire etc. Les orchidées sont diversifiées et comprennent notamment l'ophrys mouche, l'orchis pourpre et l'orchis bouc. Des broussailles s'installent plus ou moins rapidement dans les pelouses. Elles sont constituées par le genévrier commun, le cerisier de Sainte-Lucie, le cytise faux-ébénier, l'alisier blanc, le prunellier épineux, la viorne mancienne, le rosier rouillé, le rosier à petites fleurs...

Sur le plateau forestier se rencontrent quelques mares recouvertes par une abondante végétation de petites lentilles. On peut y observer lors des périodes de reproduction le triton palmé, la grenouille rousse et la grenouille agile (protégée au niveau national).

Les Lépidoptères et surtout les Orthoptères sont bien représentés ici. On dénombre pour ces dernières sept espèces inscrites sur la liste rouge régionale sur la cinquantaine d'espèces inventoriées: trois sauterelles (dectique verrucivore, platycléïs à taches blanches, éhippigère des vignes), un criquet coloré (oedipode bleu turquoise), un criquet chanteur (criquet vagabond), un criquet géophyte (Tetrix nutans) et le criquet d'Italie. Ils sont accompagnés par des espèces plus communes (sauterelles des chênes, conocéphale bigarré, grande sauterelle verte, decticelle bariolée, decticelle bicolore, decticelle cendrée, criquet des clairières, criquet des pâtures, criquet duettiste, criquet mélodieux), des grillons (grillon champêtre, grillon des bois, grillon d'Italie), de divers papillons plus ou moins colorés (machaon, argus frêle, argus bleu nacré, argus bleu céleste, argus bleu commun, thécla de la ronce, demi-deuil, citron, paon-du-jour, amaryllis, procris petit nacré, petite violette, céphale...) et par la mante religieuse, espèce d'origine méridionale.

Le lézard vert (en limite d'aire de répartition dans l'Aube) et le lézard des souches fréquentent certains coteaux ensoleillés de la ZNIEFF : ils sont tous les deux inscrits à l'annexe IV de la directive Habitats et sur la liste rouge régionale des reptiles). On y observe également la vipère aspic.

La diversité avifaunistique est grande, avec une trentaine d'espèces différentes contactées. Sans receler de raretés, elle est bien typique. Les milieux ouverts et broussailleux accueillent la linotte mélodieuse, le bouvreuil, le pipit des arbres, l'accenteur mouchet,... Dans les bois se rencontrent de nombreux pics (pic vert, pic noir, pic épeiche, pic épeichette), mésanges (charbonnière, nonnette, bleue, huppée), pouillots (pouillot fitis dans les ourlets forestiers et les peuplements semi-ouverts, pouillot véloce et pouillot siffleur), la sittelle torchepot, le troglodyte mignon, le grosbec casse-noyaux, la grive musicienne...

Un des autres intérêts de la ZNIEFF est d'ordre mammalogique : elle abrite plusieurs colonies de chauves-souris (Planty, Pâlis et Villadin), au niveau de sources captées, d'anciens fours souterrains de tuileries et d'anciennes carrières de craie. Ces cavités comportant une hygrométrie constante et très élevée constituent des gîtes de pré-hibernation et d'hibernation importants pour quatre espèces de chauves-souris : le vespertilion de Daubenton, le vespertilion à moustaches, le vespertilion de Bechstein et le grand murin. En très forte régression en France et en Europe, ils sont protégés au niveau national depuis 1981, inscrits à l'annexe II de la convention de Berne et sur la liste rouge régionale. Les deux derniers figurent aussi aux annexes II et IV de la directive Habitats et dans le livre rouge de la faune menacée en France (catégorie vulnérable). Le captage situé au niveau des Buttes (au sud de Villadin) est propriété communale ; une convention de gestion a été signée avec le Conservatoire du Patrimoine naturel de Champagne-Ardenne pour une durée de 10 ans.

Les autres mammifères sont représentés par les chevreuils, les sangliers et certains carnivores comme le renard, la martre des pins, la belette et le chat sauvage.

La ZNIEFF est dans un bon état général.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Circulation routière ou autoroutière

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Mare, mardelle
- Colline
- Escarpement, versant pentu
- Versant de faible pente

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Indéterminé
- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Ecologique - Faunistique - Reptiles - Mammifères - Insectes - Floristique - Phanérogames 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Role naturel de protection contre l'érosion des sols - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction 	<ul style="list-style-type: none"> - Paysager - Archéologique - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Autre (préciser)

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Les limites correspondent pour l'essentiel à celles de plusieurs massifs forestiers proches les uns des autres (et de leurs abords), mise à part pour la limite sud-ouest de la ZNIEFF qui correspond à la limite départementale de l'Yonne où se trouve une ZNIEFF analogue.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Mises en culture, travaux du sol	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Plantations, semis et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Entretiens liés à la sylviculture, nettoyage, épandages	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Envahissement d'une espèce ou d'un groupe	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Autre Faunes - Lichens - Poissons - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Bryophytes - Orthoptères - Lépidoptères - Autres ordres d'Hexapodes 		<ul style="list-style-type: none"> - Amphibiens - Mammifères - Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes - Reptiles

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	34.4 <i>Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles</i>				
	34.32 <i>Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides</i>			2	
	41.H <i>Autres bois caducifoliés</i>			18	
	41.7 <i>Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes</i>			2	
	42.5 <i>Forêts de Pins sylvestres</i>			10	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.24 <i>Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques</i>			48	
	86.41 <i>Carrières</i>				

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	83.32 <i>Plantations d'arbres feuillus</i>			10	
	83.31 <i>Plantations de conifères</i>			8	
	82 <i>Cultures</i>			2	
	31.88 <i>Fruticées à Genévriers communs</i>				
	22.1 <i>Eaux douces</i>				
	22.3 <i>Communautés amphibiens</i>				

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	4 <i>Forêts</i>				

6.4 Commentaire sur les habitats

Autres bois décidus = chênaie-hêtraie mésoxérophile à alisiers et pins.

Chênaies-charmaies sub-atlantiques à stellaire = chênaie sessiliflore-hêtraie-charmaie mésotrophe et chênaie-hêtraie mésoacidiphile.

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Autres insectes	65839	<i>Mantis religiosa</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Mante religieuse</i>	Reproduction indéterminée					
Lépidoptères	54468	<i>Papilio machaon</i> Linnaeus, 1758	<i>Machaon (Le), Grand Porte-Queue (Le)</i>	Reproduction indéterminée					
Mammifères	60414	<i>Myotis bechsteini</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin de Bechstein</i>	Reproduction indéterminée					
	60430	<i>Myotis daubentoni</i>	<i>Murin de Daubenton</i>	Reproduction indéterminée					
	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	<i>Grand Murin</i>	Reproduction indéterminée					
	60383	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin à moustaches, Vespertillon à moustaches</i>	Reproduction indéterminée					
Orthoptères	66268	<i>Calliptamus italicus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Caloptène italien, Criquet italien, Calliptame italique, Criquet italique</i>	Reproduction indéterminée					
	66134	<i>Chorthippus vagans</i> (Eversmann, 1848)	<i>Criquet des Pins</i>	Reproduction indéterminée					
	65687	<i>Decticus verrucivorus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Dectique verrucivore, Sauterelle à sabre, Sauterelle rondue, Dectique commun, Dectique</i>	Reproduction indéterminée					
	65649	<i>Ephippiger ephippiger</i> (auct. non Fiebig, 1784)	<i>Ephippigère des vignes</i>	Reproduction indéterminée					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	66194	<i>Oedipoda caerulescens</i> (Linnaeus, 1758)	<i>OEdipode turquoise,</i> <i>Criquet à ailes bleues et noires,</i> <i>Criquet bleu,</i> <i>Criquet rubané,</i> <i>OEdipode bleue,</i> <i>Oedipode bleuâtre</i>	Reproduction indéterminée					
	65697	<i>Platycleis albopunctata</i> (Goeze, 1778)	<i>Decticelle grisâtre,</i> <i>Dectique gris</i>	Reproduction indéterminée					
	66034	<i>Tetrix nutans</i> Hagenbach, 1822	<i>Tétrix des carrières,</i> <i>Tétrix des sablières</i>	Reproduction indéterminée					
Phanérogames	89338	<i>Catapodium rigidum</i> (L.) C.E.Hubb., 1953	<i>Pâturin rigide,</i> <i>Desmazérie rigide</i>	Reproduction certaine ou probable		Faible			
	90420	<i>Chamaecytisus supinus</i> (L.) Link, 1831		Reproduction certaine ou probable		Faible			
	92196	<i>Colutea arborescens</i> L., 1753	<i>Baguenaudier,</i> <i>Arbre à vessies</i>	Reproduction certaine ou probable		Moyen			
	94166	<i>Cytisus sessilifolius</i> L., 1753	<i>Cytise à feuilles sessiles,</i> <i>Cytisophylle à feuilles sessiles</i>	Reproduction certaine ou probable		Moyen			
	99423	<i>Galium fleurotii</i> Jord., 1849	<i>Gaillet de Fleurot</i>	Reproduction certaine ou probable		Faible			
	106026	<i>Limodorum abortivum</i> (L.) Sw., 1799	<i>Limodore avorté,</i> <i>Limodore sans feuille</i>	Reproduction certaine ou probable		Faible			
	111454	<i>Orobanche amethystea</i> Thuill., 1799	<i>Orobanche violette,</i> <i>Orobanche du Panicaut</i>	Reproduction certaine ou probable		Faible			

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	112839	<i>Peucedanum alsaticum</i> L., 1762	<i>Peucédan d'Alsace</i>	Reproduction certaine ou probable		Moyen			
	114784	<i>Polygonum minus</i> Huds., 1762	<i>Petite Renouée</i>	Reproduction certaine ou probable		Faible			
	116751	<i>Quercus pubescens</i> Willd., 1805	<i>Chêne pubescent</i>	Reproduction certaine ou probable		Moyen			
	124319	<i>Sorbus domestica</i> L., 1753	<i>Cormier, Sorbier domestique</i>	Reproduction certaine ou probable		Moyen			
	124325	<i>Sorbus latifolia</i> (Lam.) Pers., 1806	<i>Alisier de Fontainebleau, Élorsier</i>	Reproduction certaine ou probable		Faible			
	129674	<i>Viola rupestris</i> F.W.Schmidt, 1791	<i>Violette des sables, Violette rupestre, Violette des rochers</i>	Reproduction certaine ou probable		Faible			
Reptiles	77600	<i>Lacerta agilis</i> Linnaeus, 1758	<i>Lézard des souches</i>	Reproduction indéterminée					
	77686	<i>Lacerta viridis</i> auct. non (Laurenti, 1768)	<i>Lézard à deux raies</i>	Reproduction indéterminée					
	77756	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	<i>Lézard des murailles</i>	Reproduction indéterminée					

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	<i>Grenouille agile</i>	Reproduction indéterminée					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	351	<i>Rana temporaria</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Grenouille rousse</i>	Reproduction indéterminée					
	155	<i>Triturus helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	<i>Triton palmé</i>	Reproduction indéterminée					
Bryophytes	5923	<i>Hypnum purum</i> L. ex Hedw.		Reproduction certaine ou probable					
	6122	<i>Hypnum triquetrum</i> Hedw.		Reproduction certaine ou probable					
	6120	<i>Rhytidiadelphus triquetrus</i> (Hedw.) Warnst.		Reproduction certaine ou probable					
Lépidoptères	54339	<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Gazé (Le), Piéride de l'Aubépine (La), Piéride gazée (La), Piéride de l'Alisier (La), Piéride de l'Aubergine (La)</i>	Reproduction indéterminée					
	521494	<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	<i>Collier-de-corail (Le), Argus brun (L')</i>	Reproduction indéterminée					
	54307	<i>Callophrys rubi</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Thécla de la Ronce (La), Argus vert (L')</i>	Reproduction indéterminée					
	53942	<i>Clossiana dia</i> (Linnaeus, 1767)	<i>Petite Violette (La), Nacré violet (Le)</i>	Reproduction indéterminée					
	53661	<i>Coenonympha arcania</i> (Linnaeus, 1760)	<i>Céphale (Le), Arcanie (L')</i>	Reproduction indéterminée					
	53623	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Fadet commun (Le), Procris (Le), Petit Papillon des foins (Le), Pamphile (Le)</i>	Reproduction indéterminée					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	54386	<i>Colias australis</i> <i>Verity, 1911</i>	<i>Fluoré (Le)</i>	Reproduction indéterminée					
	54029	<i>Cupido minimus</i> <i>(Fuessly, 1775)</i>	<i>Argus frêle (L'),</i> <i>Argus minime (L'),</i> <i>Lycène naine (La),</i> <i>Pygmée (Le),</i> <i>Azuré murcian (L')</i>	Reproduction indéterminée					
	54417	<i>Gonepteryx rhamni</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	<i>Citron (Le), Limon (Le),</i> <i>Piérade du Nerprun (La)</i>	Reproduction indéterminée					
	53736	<i>Inachis io</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	<i>Paon-du-jour (Le),</i> <i>Paon de jour (Le),</i> <i>Oeil-de-Paon-du-Jour (Le),</i> <i>Paon (Le),</i> <i>Oeil-de-Paon (L')</i>	Reproduction indéterminée					
	53908	<i>Issoria lathonia</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	<i>Petit Nacré (Le),</i> <i>Latonia (Le),</i> <i>Lathone (Le)</i>	Reproduction indéterminée					
	54271	<i>Lysandra bellargus</i> <i>(Rottemburg, 1775)</i>	<i>Azuré bleu-céleste (L'),</i> <i>Bel-Argus (Le),</i> <i>Argus bleu céleste (L'),</i> <i>Lycène Bel-Argus (Le),</i> <i>Argus bleu ciel (L')</i>	Reproduction indéterminée					
	54265	<i>Lysandra coridon</i> <i>(Poda, 1761)</i>	<i>Argus bleu-nacré (L')</i>	Reproduction indéterminée					
	53668	<i>Maniola jurtina</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	<i>Myrtil (Le), Myrtille (Le),</i> <i>Jurtine (La),</i> <i>Janire (La)</i>	Reproduction indéterminée					
	53700	<i>Melanargia galathea</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	<i>Demi-Deuil (Le),</i> <i>Échiquier (L'),</i> <i>Échiquier commun (L'),</i> <i>Arge galathée (L')</i>	Reproduction indéterminée					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	53337	<i>Ochlodes venatus</i> (Bremer & Grey, 1853)	Sylvaine (La), Sylvain (Le), Sylvine (La)	Reproduction indéterminée					
	219833	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride du Navet (La), Papillon blanc veiné de vert (Le)	Reproduction indéterminée					
	54279	<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré de la Bugrane (L'), Argus bleu (L'), Azuré d'Icare (L'), Icare (L'), Lycène Icare (Le), Argus Icare (L')	Reproduction indéterminée					
	53691	<i>Pyronia tithonus</i> (Linnaeus, 1767)	Amaryllis (L'), Satyre tithon (Le), Titon (Le)	Reproduction indéterminée					
Mammifères	61057	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevreuil européen, Chevreuil, Brocard (mâle), Chevrette (femelle)	Reproduction indéterminée					
	60596	<i>Felis sylvestris</i> Schreber, 1775	Chat forestier, Chat sauvage	Reproduction indéterminée					
	60658	<i>Martes martes</i> (Linnaeus, 1758)	Marte des pins, Martre	Reproduction indéterminée					
	61714	<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)	Lapin de garenne	Reproduction indéterminée					
	61153	<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Écureuil roux	Reproduction indéterminée					
	60981	<i>Sus scrofa</i> Linnaeus, 1758	Sanglier	Reproduction indéterminée					
	60585	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	Renard roux	Reproduction indéterminée					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	4342	<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue, Orite à longue queue	Reproduction certaine ou probable					
	3723	<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit des arbres	Reproduction certaine ou probable					
	2623	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable	Reproduction certaine ou probable					
	4583	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	Reproduction certaine ou probable					
	4586	<i>Carduelis spinus</i> (Linnaeus, 1758)	Tarin des aulnes	Passage, migration					
	3791	<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins	Reproduction certaine ou probable					
	4625	<i>Coccothraustes coccothraustes</i> (Linnaeus, 1758)	Grosbec casse-noyaux	Reproduction certaine ou probable					
	3611	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	Reproduction certaine ou probable					
	3630	<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeichette	Reproduction certaine ou probable					
	4001	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	Reproduction certaine ou probable					
	4564	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	Reproduction certaine ou probable					
	4568	<i>Fringilla montifringilla</i> Linnaeus, 1758	Pinson du nord, Pinson des Ardennes	Passage, migration					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4466	<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Geai des chênes</i>	Reproduction certaine ou probable					
	3760	<i>Parus caeruleus</i> Linnaeus, 1758	<i>Mésange bleue</i>	Reproduction certaine ou probable					
	4361	<i>Parus cristatus</i> Linnaeus, 1758	<i>Mésange huppée</i>	Reproduction certaine ou probable					
	3764	<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	<i>Mésange charbonnière</i>	Reproduction certaine ou probable					
	4351	<i>Parus palustris</i> Linnaeus, 1758	<i>Mésange nonnette</i>	Reproduction certaine ou probable					
	4280	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	<i>Pouillot véloce</i>	Reproduction certaine ou probable					
	4272	<i>Phylloscopus sibilatrix</i> (Bechstein, 1793)	<i>Pouillot siffleur</i>	Reproduction certaine ou probable					
	4289	<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Pouillot fitis</i>	Reproduction certaine ou probable					
	3978	<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Accenteur mouchet</i>	Reproduction certaine ou probable					
	4619	<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Bouvreuil pivoine</i>	Reproduction certaine ou probable					
	3774	<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758	<i>Sittelle torchepot</i>	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4257	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	Reproduction certaine ou probable					
	3967	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	Reproduction certaine ou probable					
	4117	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	Reproduction certaine ou probable					
	4129	<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	Grive musicienne	Reproduction certaine ou probable					
Orthoptères	66141	<i>Chorthippus biguttulus</i> (Linnaeus, 1758)	Criquet mélodieux, Oedipode bimouchetée	Reproduction indéterminée					
	66138	<i>Chorthippus brunneus</i> (Thunberg, 1815)	Criquet duettiste, Sauteriot	Reproduction indéterminée					
	66161	<i>Chorthippus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures, Oedipode parallèle	Reproduction indéterminée					
	66077	<i>Chrysochraon dispar</i> (Germar, 1834)	Criquet des clairières	Reproduction indéterminée					
	65876	<i>Conocephalus discolor</i> Thunberg, 1815	Conocéphale bigarré, Xiphidion Brun	Reproduction indéterminée					
	66173	<i>Euchorthippus declivus</i> (Brisout de Barneville, 1848)	Criquet des mouillères, Criquet des Bromes	Reproduction indéterminée					
	66113	<i>Gomphocerus rufus</i> (Linnaeus, 1758)	Gomphocère roux, Gomphocère, Gomphocère fauve	Reproduction indéterminée					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	65910	<i>Gryllus campestris</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Grillon champêtre</i> , <i>Grillon des champs</i> , <i>Gril</i> , <i>Riquet</i> , <i>Cricri</i> , <i>Grésillon</i> , <i>Grillon sauvage</i> , <i>Petit Cheval du Bon Dieu</i> , <i>Grill</i>	Reproduction indéterminée					
	65636	<i>Leptophyes punctatissima</i> (Bosc, 1792)	<i>Leptophye ponctuée</i> , <i>Sauterelle ponctuée</i> , <i>Barbitiste trèsponctué</i>	Reproduction indéterminée					
	65889	<i>Meconema thalassinum</i> (De Geer, 1773)	<i>Méconème tambourinaire</i> , <i>Méconème varié</i> , <i>Sauterelle des Chênes</i>	Reproduction indéterminée					
	65721	<i>Metrioptera bicolor</i> (Philippi, 1830)	<i>Decticelle bicolore</i>	Reproduction indéterminée					
	65722	<i>Metrioptera roeselii</i> (Hagenbach, 1822)	<i>Decticelle bariolée</i> , <i>Dectique brévipenne</i>	Reproduction indéterminée					
	65932	<i>Nemobius sylvestris</i> (Bosc, 1792)	<i>Grillon des bois</i> , <i>Grillon forestier</i> , <i>Nemobie forestier</i> , <i>Némobie forestière</i>	Reproduction indéterminée					
	65944	<i>Oecanthus pellucens</i> (Scopoli, 1763)	<i>Grillon d'Italie</i> , <i>Oecanthe transparent</i> , <i>Grillon transparent</i> , <i>Vairèt</i>	Reproduction indéterminée					
	66089	<i>Omocestus ventralis</i> (Zetterstedt, 1821)	<i>Criquet noir-ébène</i>	Reproduction indéterminée					
	65740	<i>Pholidoptera griseoptera</i> (De Geer, 1773)	<i>Decticelle cendrée</i> , <i>Ptérolèpe aptère</i>	Reproduction indéterminée					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	66100	<i>Stenobothrus lineatus</i> (Panzer, 1796)	<i>Criquet de la Palène, Sténobothre ligné, Criquet du Brachypode</i>	Reproduction indéterminée					
	65774	<i>Tettigonia viridissima</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Grande Sauterelle verte, Sauterelle verte (des prés), Tettigonie verte, Sauterelle à coutelas</i>	Reproduction indéterminée					
Phanérogames	79734	<i>Acer campestre</i> L., 1753	<i>Érable champêtre, Acérais</i>	Reproduction certaine ou probable					
	79779	<i>Acer platanooides</i> L., 1753	<i>Érable plane, Plane</i>	Reproduction certaine ou probable					
	79783	<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	<i>Érable sycomore, Grand Érable</i>	Reproduction certaine ou probable					
	79908	<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	<i>Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus</i>	Reproduction certaine ou probable					
	80410	<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	<i>Aigremoine, Francormier</i>	Reproduction certaine ou probable					
	80590	<i>Agrostis canina</i> L., 1753	<i>Agrostide des chiens</i>	Reproduction certaine ou probable					
	80639	<i>Agrostis gigantea</i> Roth, 1788	<i>Agrostide géant, Fiorin</i>	Reproduction certaine ou probable					
	80990	<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	<i>Bugle rampante, Consyre moyenne</i>	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	82637	<i>Anemone nemorosa</i> L., 1753	Anémone des bois, Anémone sylvie	Reproduction certaine ou probable					
	82922	<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante	Reproduction certaine ou probable					
	82999	<i>Anthyllis vulneraria</i> L., 1753	Anthyllide vulnéraire, Trèfle des sables	Reproduction certaine ou probable					
	83267	<i>Aquilegia vulgaris</i> L., 1753	Ancolie vulgaire, Clochette	Reproduction certaine ou probable					
	84112	<i>Arum maculatum</i> L., 1753	Gouet tacheté, Chandelle	Reproduction certaine ou probable					
	85438	<i>Avenula pratensis</i> (L.) Dumort., 1868	Avoine des prés	Reproduction certaine ou probable					
	85439	<i>Avenula pubescens</i> (Huds.) Dumort., 1868	Avoine pubescente	Reproduction certaine ou probable					
	85903	<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	Bouleau verruqueux	Reproduction certaine ou probable					
	86289	<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P.Beauv., 1812	Brachypode penné	Reproduction certaine ou probable					
	86305	<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois, Brome des bois	Reproduction certaine ou probable					
	86490	<i>Briza media</i> L., 1753	Brize intermédiaire, Amourette commune	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	86546	<i>Bromus benekenii</i> (Lange) Trimen, 1872	Brome de Beneken	Reproduction certaine ou probable					
	86601	<i>Bromus erectus</i> Huds., 1762	Brome érigé	Reproduction certaine ou probable					
	86733	<i>Bromus ramosus</i> Huds., 1762	Brome âpre	Reproduction certaine ou probable					
	87044	<i>Bupleurum falcatum</i> L., 1753	Buplèvre en faux, Percefeuille	Reproduction certaine ou probable					
	87359	<i>Calamintha sylvatica</i> Bromf., 1845	Sarriette à feuilles de Menthe	Reproduction certaine ou probable					
	87720	<i>Campanula rotundifolia</i> L., 1753	Campanule à feuilles rondes	Reproduction certaine ou probable					
	87742	<i>Campanula trachelium</i> L., 1753	Campanule gantelée, Ortie bleue	Reproduction certaine ou probable					
	88470	<i>Carex digitata</i> L., 1753	Laïche digitée	Reproduction certaine ou probable					
	88510	<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	Laïche glauque, Langue-de-pic	Reproduction certaine ou probable					
	88560	<i>Carex halleriana</i> Asso, 1779	Laïche de Haller	Reproduction certaine ou probable					
	88623	<i>Carex leersii</i> Willd., 1787	Laïche étoilée, Laïche-hérisson	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	88775	<i>Carex pilulifera</i> L., 1753	Laïche à pilules	Reproduction certaine ou probable					
	88819	<i>Carex remota</i> L., 1755	Laïche espacée	Reproduction certaine ou probable					
	88905	<i>Carex sylvatica</i> Huds., 1762	Laïche des bois	Reproduction certaine ou probable					
	89180	<i>Carlina vulgaris</i> L., 1753	Carlina commune, Chardon doré	Reproduction certaine ou probable					
	89200	<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme, Charmille	Reproduction certaine ou probable					
	89304	<i>Castanea sativa</i> Mill., 1768	Chataignier, Châtaignier commun	Reproduction certaine ou probable					
	89619	<i>Centaurea jacea</i> L., 1753	Centaurée jacée, Tête de moineau, Ambrette	Reproduction certaine ou probable					
	89697	<i>Centaurea scabiosa</i> L., 1753	Centaurée scabieuse	Reproduction certaine ou probable					
	89920	<i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce, 1906	Céphalanthère à grandes fleurs, Helléborine blanche	Reproduction certaine ou probable					
	91274	<i>Cirsium acaule</i> Scop., 1769	Cirse sans tige	Reproduction certaine ou probable					
	91886	<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies, Herbe aux gueux	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	91912	<i>Clinopodium vulgare</i> L., 1753	<i>Sariette commune, Grand Basilic</i>	Reproduction certaine ou probable					
	92282	<i>Convallaria majalis</i> L., 1753	<i>Muguet, Clochette des bois</i>	Reproduction certaine ou probable					
	92302	<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	<i>Liseron des champs, Vrillée</i>	Reproduction certaine ou probable					
	92501	<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	<i>Cornouiller sanguin, Sanguine</i>	Reproduction certaine ou probable					
	92527	<i>Coronilla minima</i> L., 1756	<i>Coronille naine, Coronille mineure</i>	Reproduction certaine ou probable					
	92546	<i>Coronilla varia</i> L., 1753	<i>Coronille changeante</i>	Reproduction certaine ou probable					
	92606	<i>Corylus avellana</i> L., 1753	<i>Noisetier, Avelinier</i>	Reproduction certaine ou probable					
	92864	<i>Crataegus laevigata</i> (Poir.) DC., 1825	<i>Aubépine à deux styles</i>	Reproduction certaine ou probable					
	92876	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	<i>Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai</i>	Reproduction certaine ou probable					
	94207	<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	<i>Dactyle aggloméré, Pied-de-poule</i>	Reproduction certaine ou probable					
	94503	<i>Daucus carota</i> L., 1753	<i>Carotte sauvage, Daucus carotte</i>	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	96208	<i>Epilobium montanum</i> L., 1753	Épilobe des montagnes	Reproduction certaine ou probable					
	96456	<i>Epipactis muelleri</i> Godfery, 1921	Épipactis de Müller	Reproduction certaine ou probable					
	96471	<i>Epipactis purpurata</i> Sm., 1828	Épipactis pourpre, Épipactis violacée	Reproduction certaine ou probable					
	97141	<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	Chardon Roland, Panicaut champêtre	Reproduction certaine ou probable					
	97452	<i>Euphorbia amygdaloides</i> L., 1753	Euphorbe des bois, Herbe à la faux	Reproduction certaine ou probable					
	97490	<i>Euphorbia cyparissias</i> L., 1753	Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès	Reproduction certaine ou probable					
	97896	<i>Evonymus europaeus</i> L.	Bonnet-d'évêque	Reproduction certaine ou probable					
	97947	<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	Hêtre, Fouteau	Reproduction certaine ou probable					
	98250	<i>Festuca gigantea</i> (L.) Vill., 1787	Fétuque géante	Reproduction certaine ou probable					
	98280	<i>Festuca heterophylla</i> Lam., 1779	Fétuque hétérophylle	Reproduction certaine ou probable					
	98334	<i>Festuca lemanii</i> Bastard, 1809	Fétuque de Léman	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	98865	<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	<i>Fraisier sauvage, Fraisier des bois</i>	Reproduction certaine ou probable					
	98887	<i>Frangula alnus</i> Mill., 1768	<i>Bourgène</i>	Reproduction certaine ou probable					
	99473	<i>Galium mollugo</i> L., 1753	<i>Gaillet commun, Gaillet Mollugine</i>	Reproduction certaine ou probable					
	99488	<i>Galium odoratum</i> (L.) Scop., 1771	<i>Aspérule odorante, Belle-étoile, Gaillet odorant</i>	Reproduction certaine ou probable					
	99511	<i>Galium pumilum</i> Murray, 1770	<i>Gaillet rude</i>	Reproduction certaine ou probable					
	99552	<i>Galium sylvaticum</i> L., 1762	<i>Gaillet des bois</i>	Reproduction certaine ou probable					
	99582	<i>Galium verum</i> L., 1753	<i>Gaillet jaune, Caille-lait jaune</i>	Reproduction certaine ou probable					
	99798	<i>Genista pilosa</i> L., 1753	<i>Genêt poilu, Genêt velu, Genette</i>	Reproduction certaine ou probable					
	99828	<i>Genista tinctoria</i> L., 1753	<i>Genêt des teinturiers, Petit Genêt</i>	Reproduction certaine ou probable					
	100142	<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	<i>Herbe à Robert</i>	Reproduction certaine ou probable					
	100225	<i>Geum urbanum</i> L., 1753	<i>Benoîte commune, Herbe de saint Benoît</i>	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	100349	<i>Globularia punctata</i> Lapeyr., 1813	<i>Globulaire commune, Globulaire vulgaire, Globulaire ponctuée</i>	Reproduction certaine ou probable					
	100519	<i>Gnaphalium uliginosum</i> L., 1753	<i>Gnaphale des lieux humides, Gnaphale des marais</i>	Reproduction certaine ou probable					
	100551	<i>Goodyera repens</i> (L.) R.Br., 1813	<i>Goodyère rampante</i>	Reproduction certaine ou probable					
	100787	<i>Hedera helix</i> L., 1753	<i>Lierre grimpant, Herbe de saint Jean</i>	Reproduction certaine ou probable					
	135215	<i>Helianthemum nummularium</i> subsp. <i>obscurum</i> (Celak.) Holub, 1964		Reproduction certaine ou probable					
	101188	<i>Helleborus foetidus</i> L., 1753	<i>Hellébore fétide, Pied-de-griffon</i>	Reproduction certaine ou probable					
	102352	<i>Hieracium pilosella</i> L., 1753	<i>Piloselle</i>	Reproduction certaine ou probable					
	102483	<i>Hieracium sabaudum</i> L., 1753	<i>Épervière de Savoie</i>	Reproduction certaine ou probable					
	102797	<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng., 1826	<i>Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc</i>	Reproduction certaine ou probable					
	102842	<i>Hippocrepis comosa</i> L., 1753	<i>Hippocrepis à toupet, Fer-à-cheval</i>	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	102900	<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	<i>Houlque laineuse, Blanchard</i>	Reproduction certaine ou probable					
	103287	<i>Hypericum hirsutum</i> L., 1753	<i>Millepertuis velu, Millepertuis hérissé</i>	Reproduction certaine ou probable					
	103288	<i>Hypericum humifusum</i> L., 1753	<i>Millepertuis couché, Petit Millepertuis</i>	Reproduction certaine ou probable					
	103316	<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	<i>Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean</i>	Reproduction certaine ou probable					
	103320	<i>Hypericum pulchrum</i> L., 1753	<i>Millepertuis élégant, Millepertuis joli</i>	Reproduction certaine ou probable					
	103514	<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	<i>Houx</i>	Reproduction certaine ou probable					
	104144	<i>Juncus bufonius</i> L., 1753	<i>Jonc des crapauds</i>	Reproduction certaine ou probable					
	104173	<i>Juncus effusus</i> L., 1753	<i>Jonc épars, Jonc diffus</i>	Reproduction certaine ou probable					
	104353	<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	<i>Jonc grêle, Jonc fin</i>	Reproduction certaine ou probable					
	104397	<i>Juniperus communis</i> L., 1753	<i>Genévrier commun, Peteron</i>	Reproduction certaine ou probable					
	104516	<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult., 1828	<i>Knautie des champs, Oreille-d'âne</i>	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	104665	<i>Koeleria pyramidata</i> (Lam.) P.Beauv., 1812	<i>Koélérie pyramidale</i>	Reproduction certaine ou probable					
	104716	<i>Laburnum anagyroides</i> Medik., 1787	<i>Faux-ébénier, Cytise, Aubour</i>	Reproduction certaine ou probable					
	104764	<i>Lactuca perennis</i> L., 1753	<i>Laitue vivace, Lâche</i>	Reproduction certaine ou probable					
	104876	<i>Lamium galeobdolon</i> (L.) L., 1759	<i>Lamier jaune, Lamier Galéobdolon</i>	Reproduction certaine ou probable					
	105226	<i>Lathyrus montanus</i> Bernh., 1800	<i>Gesse des montagnes</i>	Reproduction certaine ou probable					
	105247	<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	<i>Gesse des prés</i>	Reproduction certaine ou probable					
	105431	<i>Lemna minor</i> L., 1753	<i>Petite lentille d'eau</i>	Reproduction certaine ou probable					
	105502	<i>Leontodon hispidus</i> L., 1753	<i>Liondent hispide</i>	Reproduction certaine ou probable					
	105966	<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	<i>Troène, Raisin de chien</i>	Reproduction certaine ou probable					
	106288	<i>Linum catharticum</i> L., 1753	<i>Lin purgatif</i>	Reproduction certaine ou probable					
	106346	<i>Linum tenuifolium</i> L., 1753	<i>Lin à feuilles menues, Lin à petites feuilles</i>	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	106581	<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des bois, Cranquillier	Reproduction certaine ou probable					
	106595	<i>Lonicera xylosteum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des haies, Camérisier des haies	Reproduction certaine ou probable					
	106653	<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée	Reproduction certaine ou probable					
	106828	<i>Luzula forsteri</i> (Sm.) DC., 1806	Luzule de Forster	Reproduction certaine ou probable					
	106842	<i>Luzula multiflora</i> (Ehrh.) Lej., 1811	Luzule multiflore, Luzule à nombreuses fleurs	Reproduction certaine ou probable					
	106854	<i>Luzula pilosa</i> (L.) Willd., 1809	Luzule de printemps, Luzule printanière	Reproduction certaine ou probable					
	107217	<i>Malus sylvestris</i> Mill., 1768	Pommier sauvage, Boquettier	Reproduction certaine ou probable					
	107795	<i>Melampyrum pratense</i> L., 1753	Mélampyre des prés	Reproduction certaine ou probable					
	107809	<i>Melandrium album</i> (Mill.) Garcke, 1858	Compagnon blanc, Silène des prés	Reproduction certaine ou probable					
	107880	<i>Melica uniflora</i> Retz., 1779	Mélique uniflore	Reproduction certaine ou probable					
	108003	<i>Melittis melissophyllum</i> L., 1753	Mélitte à feuilles de Mélisse	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	108361	<i>Mercurialis perennis</i> L., 1753	<i>Mercuriale vivace, Mercuriale des montagnes</i>	Reproduction certaine ou probable					
	108421	<i>Mespilus germanica</i> L., 1753	<i>Néflier</i>	Reproduction certaine ou probable					
	108537	<i>Milium effusum</i> L., 1753	<i>Millet diffus, Millet étalé, Millet sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable					
	108698	<i>Moehringia trinervia</i> (L.) Clairv., 1811	<i>Sabline à trois nervures, Moehringie à trois nervures</i>	Reproduction certaine ou probable					
	109840	<i>Odontites ruber</i> Gilib., 1782	<i>Odontite rouge</i>	Reproduction certaine ou probable					
	110211	<i>Ononis natrix</i> L., 1753	<i>Bugrane jaune, Bugrane fétide</i>	Reproduction certaine ou probable					
	110236	<i>Ononis spinosa</i> L., 1753	<i>Bugrane épineuse, Arrête-boeuf</i>	Reproduction certaine ou probable					
	110410	<i>Ophrys insectifera</i> L., 1753	<i>Ophrys mouche</i>	Reproduction certaine ou probable					
	110966	<i>Orchis purpurea</i> Huds., 1762	<i>Orchis pourpre, Grivollée</i>	Reproduction certaine ou probable					
	111289	<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	<i>Origan commun</i>	Reproduction certaine ou probable					
	111369	<i>Ornithogalum pyrenaicum</i> L., 1753	<i>Ornithogale des Pyrénées</i>	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	112695	<i>Peplis portula</i> L., 1753	Pourpier d'eau	Reproduction certaine ou probable					
	113435	<i>Picea excelsa</i> Link, 1841	Épicéa commun, Sérente	Reproduction certaine ou probable					
	113596	<i>Pimpinella saxifraga</i> L., 1753	Petit boucage, Persil de Bouc	Reproduction certaine ou probable					
	138841	<i>Pinus nigra</i> subsp. <i>laricio</i> Maire, 1928	Largge	Reproduction certaine ou probable					
	113703	<i>Pinus sylvestris</i> L., 1753	Pin sylvestre	Reproduction certaine ou probable					
	113906	<i>Plantago media</i> L., 1753	Plantain moyen	Reproduction certaine ou probable					
	114011	<i>Platanthera bifolia</i> (L.) Rich., 1817	Platanthère à deux feuilles, Platanthère à fleurs blanches	Reproduction certaine ou probable					
	114297	<i>Poa nemoralis</i> L., 1753	Pâturin des bois, Pâturin des forêts	Reproduction certaine ou probable					
	114332	<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés	Reproduction certaine ou probable					
	114539	<i>Polygala calcarea</i> F.W.Schultz, 1837	Polygale du calcaire, Polygale du calcaire	Reproduction certaine ou probable					
	114545	<i>Polygala comosa</i> Schkuhr, 1796	Polygale chevelu	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	114595	<i>Polygala vulgaris</i> L., 1753	<i>Polygala commun</i> , <i>Polygala vulgaire</i>	Reproduction certaine ou probable					
	114611	<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All., 1785	<i>Sceau de Salomon multiflore</i> , <i>Polygonate multiflore</i>	Reproduction certaine ou probable					
	115156	<i>Populus tremula</i> L., 1753	<i>Peuplier Tremble</i>	Reproduction certaine ou probable					
	115624	<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	<i>Potentille rampante</i> , <i>Quintefeuille</i>	Reproduction certaine ou probable					
	115655	<i>Potentilla sterilis</i> (L.) Garcke, 1856	<i>Potentille faux fraisier</i> , <i>Potentille stérile</i>	Reproduction certaine ou probable					
	115672	<i>Potentilla tabernaemontani</i> Asch., 1891	<i>Potentille de Tabernaemontanus</i>	Reproduction certaine ou probable					
	115918	<i>Primula veris</i> L., 1753	<i>Coucou</i> , <i>Primevère officinale</i> , <i>Brérelle</i>	Reproduction certaine ou probable					
	115993	<i>Prunella grandiflora</i> (L.) Schöller, 1775	<i>Brunelle à grandes fleurs</i>	Reproduction certaine ou probable					
	116043	<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	<i>Merisier vrai</i> , <i>Cerisier des bois</i>	Reproduction certaine ou probable					
	116096	<i>Prunus mahaleb</i> L., 1753	<i>Bois de Sainte-Lucie</i> , <i>Prunier de Sainte-Lucie</i> , <i>Amarel</i>	Reproduction certaine ou probable					
	116142	<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	<i>Épine noire</i> , <i>Prunellier</i> , <i>Pelossier</i>	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	116216	<i>Pseudotsuga menziesii</i> (Mirb.) Franco, 1950	Sapin de Douglas, Pin de l'Orégon	Reproduction certaine ou probable					
	116460	<i>Pulsatilla vulgaris</i> Mill., 1768	Pulsatille vulgaire	Reproduction certaine ou probable					
	116600	<i>Pyrus pyraaster</i> (L.) Du Roi, 1772	Poirier sauvage, Aigrin	Reproduction certaine ou probable					
	116744	<i>Quercus petraea</i> Liebl., 1784	Chêne sessile, Chêne rouvre, Chêne à trochets	Reproduction certaine ou probable					
	116759	<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin	Reproduction certaine ou probable					
	116762	<i>Quercus rubra</i> L., 1753	Chêne rouge d'Amérique	Reproduction certaine ou probable					
	116936	<i>Ranunculus auricomus</i> L., 1753	Renoncule à tête d'or, Renoncule Tête-d'or	Reproduction certaine ou probable					
	116952	<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	Renoncule bulbeuse	Reproduction certaine ou probable					
	117019	<i>Ranunculus ficaria</i> L., 1753	Ficaire à bulbilles	Reproduction certaine ou probable					
	117135	<i>Ranunculus nemorosus</i> DC., 1817	Renoncule des bois, Renoncule tubéreuse	Reproduction certaine ou probable					
	117458	<i>Reseda lutea</i> L., 1753	Réséda jaune, Réséda bâtard	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117530	<i>Rhamnus cathartica</i> L., 1753	<i>Nerprun purgatif</i>	Reproduction certaine ou probable					
	117787	<i>Ribes uva-crispa</i> L., 1753	<i>Groseillier à maquereaux</i>	Reproduction certaine ou probable					
	117935	<i>Rorippa aspera</i> (L.) Maire, 1927	<i>Cresson rude</i>	Reproduction certaine ou probable					
	118016	<i>Rosa arvensis</i> Huds., 1762	<i>Rosier des champs, Rosier rampant</i>	Reproduction certaine ou probable					
	118329	<i>Rosa micrantha</i> Borrer ex Sm., 1812	<i>Rosier à petites fleurs, Églantier à petites fleurs</i>	Reproduction certaine ou probable					
	118474	<i>Rosa rubiginosa</i> L., 1771	<i>Rosier rubigineux, Rosier à odeur de pomme</i>	Reproduction certaine ou probable					
	119097	<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	<i>Ronce de Bertram, Ronce commune</i>	Reproduction certaine ou probable					
	119130	<i>Rubus hirtus</i> Waldst. & Kit., 1805	<i>Ronce hérissée</i>	Reproduction certaine ou probable					
	119418	<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	<i>Oseille des prés, Rumex oseille</i>	Reproduction certaine ou probable					
	119585	<i>Rumex sanguineus</i> L., 1753	<i>Patience sanguine</i>	Reproduction certaine ou probable					
	119977	<i>Salix caprea</i> L., 1753	<i>Saule marsault, Saule des chèvres</i>	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	120685	<i>Salvia pratensis</i> L., 1753	Sauge des prés, Sauge commune	Reproduction certaine ou probable					
	120717	<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir, Sampéquier	Reproduction certaine ou probable					
	120753	<i>Sanguisorba minor</i> Scop., 1771	Pimprénelle à fruits réticulés	Reproduction certaine ou probable					
	120772	<i>Sanicula europaea</i> L., 1753	Sanicle d'Europe, Herbe aux chênes	Reproduction certaine ou probable					
	120867	<i>Sarothamnus scoparius</i> (L.) Wimm. ex W.D.J.Koch, 1837	Genêt à balai, Juniesse	Reproduction certaine ou probable					
	121334	<i>Scabiosa columbaria</i> L., 1753	Scabieuse colombarie	Reproduction certaine ou probable					
	122028	<i>Scrophularia nodosa</i> L., 1753	Scrophulaire noueuse	Reproduction certaine ou probable					
	122596	<i>Senecio erucifolius</i> L., 1755	Séneçon à feuilles de Roquette	Reproduction certaine ou probable					
	122636	<i>Senecio jacobaea</i> L., 1753	Herbe de saint Jacques	Reproduction certaine ou probable					
	123037	<i>Seseli montanum</i> L., 1753	Séséli des montagnes	Reproduction certaine ou probable					
	123568	<i>Silene nutans</i> L., 1753	Silène nutans, Silène penché	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	124034	<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	<i>Douce amère, Bronde</i>	Reproduction certaine ou probable					
	124205	<i>Solidago virgaurea</i> L., 1753	<i>Solidage verge d'or, Herbe des Juifs</i>	Reproduction certaine ou probable					
	124306	<i>Sorbus aria</i> (L.) Crantz, 1763	<i>Alouchier, Alisier blanc</i>	Reproduction certaine ou probable					
	124346	<i>Sorbus torminalis</i> (L.) Crantz, 1763	<i>Alisier des bois, Alisier torminal, Alouchier</i>	Reproduction certaine ou probable					
	124356	<i>Sorbus x confusa</i> Greml, 1883	<i>Alisier de Fontainebleau, Élorsier</i>	Reproduction certaine ou probable					
	124740	<i>Stachys alpina</i> L., 1753	<i>Épiaire des Alpes</i>	Reproduction certaine ou probable					
	124797	<i>Stachys officinalis</i> (L.) Trévis., 1842	<i>Épiaire officinale</i>	Reproduction certaine ou probable					
	124805	<i>Stachys recta</i> L., 1767	<i>Épiaire droite</i>	Reproduction certaine ou probable					
	125044	<i>Stellaria uliginosa</i> Murray, 1770	<i>Stellaire des sources</i>	Reproduction certaine ou probable					
	125295	<i>Succisa pratensis</i> Moench, 1794	<i>Succise des prés, Herbe du Diable</i>	Reproduction certaine ou probable					
	125447	<i>Tamus communis</i> L., 1753	<i>Sceau de Notre Dame</i>	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	125976	<i>Teucrium botrys</i> L., 1753	<i>Germandrée botryde</i>	Reproduction certaine ou probable					
	125981	<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	<i>Germandrée petit-chêne, Chênette</i>	Reproduction certaine ou probable					
	126008	<i>Teucrium montanum</i> L., 1753	<i>Germandrée des montagnes</i>	Reproduction certaine ou probable					
	126035	<i>Teucrium scorodonia</i> L., 1753	<i>Germandrée, Sauge des bois, Germandrée Scorodaine</i>	Reproduction certaine ou probable					
	126159	<i>Thalictrum minus</i> L., 1753	<i>Petit pigamon, Pigamon mineur, Pigamon des dunes</i>	Reproduction certaine ou probable					
	126298	<i>Thesium humifusum</i> DC., 1815	<i>Thésium couché</i>	Reproduction certaine ou probable					
	126564	<i>Thymus praecox</i> Opiz, 1824	<i>Thym précoce, Serpolet couché</i>	Reproduction certaine ou probable					
	127029	<i>Tragopogon pratensis</i> L., 1753	<i>Salsifis des prés</i>	Reproduction certaine ou probable					
	127382	<i>Trifolium medium</i> L., 1759	<i>Trèfle intermédiaire, Trèfle moyen</i>	Reproduction certaine ou probable					
	127439	<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	<i>Trèfle des prés, Trèfle violet</i>	Reproduction certaine ou probable					
	127660	<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P.Beauv., 1812	<i>Trisète commune, Avoine dorée</i>	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	128175	<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Petit orme, Orme cilié	Reproduction certaine ou probable					
	128808	<i>Veronica beccabunga</i> L., 1753	Cresson de cheval, Véronique des ruisseaux	Reproduction certaine ou probable					
	128832	<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit chêne, Fausse Germandrée	Reproduction certaine ou probable					
	128924	<i>Veronica montana</i> L., 1755	Véronique des montagnes	Reproduction certaine ou probable					
	128938	<i>Veronica officinalis</i> L., 1753	Véronique officinale, Herbe aux ladres	Reproduction certaine ou probable					
	129083	<i>Viburnum lantana</i> L., 1753	Viorne mancienne	Reproduction certaine ou probable					
	129087	<i>Viburnum opulus</i> L., 1753	Viorne obier, Viorne aquatique	Reproduction certaine ou probable					
	129305	<i>Vicia sepium</i> L., 1753	Vesce des haies	Reproduction certaine ou probable					
	129470	<i>Vinca minor</i> L., 1753	Petite pervenche, Violette de serpent	Reproduction certaine ou probable					
	129586	<i>Viola hirta</i> L., 1753	Violette hérissée	Reproduction certaine ou probable					
	129666	<i>Viola reichenbachiana</i> Jord. ex Boreau, 1857	Violette des bois, Violette de Reichenbach	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	129669	<i>Viola riviniana</i> Rchb., 1823	<i>Violette de Rivinus,</i> <i>Violette de rivin</i>	Reproduction certaine ou probable					
Ptéridophytes	84999	<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth, 1799	<i>Fougère femelle,</i> <i>Polypode femelle</i>	Reproduction certaine ou probable					
	95558	<i>Dryopteris carthusiana</i> (Vill.) H.P.Fuchs, 1959	<i>Dryoptéris des chartreux , Fougère spinuleuse</i>	Reproduction certaine ou probable					
	95567	<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834	<i>Fougère mâle</i>	Reproduction certaine ou probable					
	115076	<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913	<i>Polystic à frondes soyeuses,</i> <i>Fougère des fleuristes, Aspidium à cils raides</i>	Reproduction certaine ou probable					
	116265	<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	<i>Fougère aigle,</i> <i>Porte-aigle</i>	Reproduction certaine ou probable					
Reptiles	77490	<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758	<i>Orvet fragile</i>	Reproduction indéterminée					
	78064	<i>Natrix natrix</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Couleuvre helvétique</i>	Reproduction indéterminée					
	78130	<i>Vipera aspis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Vipère aspic</i>	Reproduction indéterminée					

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger <i>in Bonaparte, 1838</i>	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	351	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Mammifères	60383	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60585	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	60658	<i>Martes martes</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	60981	<i>Sus scrofa</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	61057	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
61153	<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)	
61714	<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)	
Oiseaux	2623	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3611	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3630	<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3723	<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3764	<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3774	<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3791	<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3967	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3978	<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4001	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	4117	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	4129	<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	4257	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4272	<i>Phylloscopus sibilatrix</i> (Bechstein, 1793)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4280	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4289	<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4342	<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4564	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4568	<i>Fringilla montifringilla</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4583	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4586	<i>Carduelis spinus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
4619	<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
4625	<i>Coccothraustes coccothraustes</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
Reptiles	77490	<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758	Autre	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	77600	<i>Lacerta agilis</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	77756	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)				
78130	<i>Vipera aspis</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)	
Angiospermes	92282	<i>Convallaria majalis</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	103514	<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	124325	<i>Sorbus latifolia</i> (Lam.) Pers., 1806	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
Ptéridophytes	115076	<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
89338 <i>Catapodium rigidum</i> (L.) C.E.Hubb., 1953		Reproduction certaine ou probable	
90420 <i>Chamaecytisus</i> <i>supinus</i> (L.) Link, 1831		Reproduction certaine ou probable	
92196 <i>Colutea arborescens</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	
94166 <i>Cytisus sessilifolius</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	
99423 <i>Galium fleurotii</i> Jord., 1849		Reproduction certaine ou probable	
106026 <i>Limodorum abortivum</i> (L.) Sw., 1799		Reproduction certaine ou probable	
111454 <i>Orobanche amethystea</i> Thuill., 1799		Reproduction certaine ou probable	
112839 <i>Peucedanum alsaticum</i> L., 1762		Reproduction certaine ou probable	
116751 <i>Quercus pubescens</i> Willd., 1805		Reproduction certaine ou probable	
124319 <i>Sorbus domestica</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	
124325 <i>Sorbus latifolia</i> (Lam.) Pers., 1806		Reproduction certaine ou probable	
129674 <i>Viola rupestris</i> F.W.Schmidt, 1791		Reproduction certaine ou probable	

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE CHAMPAGNE-ARDENNE	1997	Inventaire des populations de chauves- souris sur le département de l'Aube : hiver 1996-97. 51 pages + 1 annexe
	CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE CHAMPAGNE-ARDENNE	1998	Inventaire des populations de chauves- souris sur le département de l'Aube : hiver 1997-98. 95 pages + 1 annexe
	ROYER J.M., RAMEAU J.C. & PRIN R.	1983	Le groupement à <i>Peucedanum alsaticum</i> de Champagne sèche méridionale : Coronillo-Peucedanetum alsatici (Geranium sanguinei). Coll. Phyt. VIII : 137-150
	THEVENIN S.	1993	Préétude en vue du réaménagement paysager fonctionnel de la Champagne crayeuse. Géogram, 262 p. + 62 fiches et 4 tableaux
	THEVENIN S. & ROYER J.M.	1999	La végétation de la Champagne crayeuse sur craie et matériaux issus de la craie. Colloques phytosociologiques, tome 25
Informateur	COPPA Gennaro		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	DIDIER Bernard		
	EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE		
	LE ROY Emmanuel		
	LEBLANC Pascal		
	LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX, délégation de Champagne-Ardenne		
	ROYER Jean-Marie		